Ministère de l'Économie et des Finances

Direction Générale du Budget

Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

Guide de Planification et de Budgétisation Sensible au Genre (PBSG) au niveau décentralisé

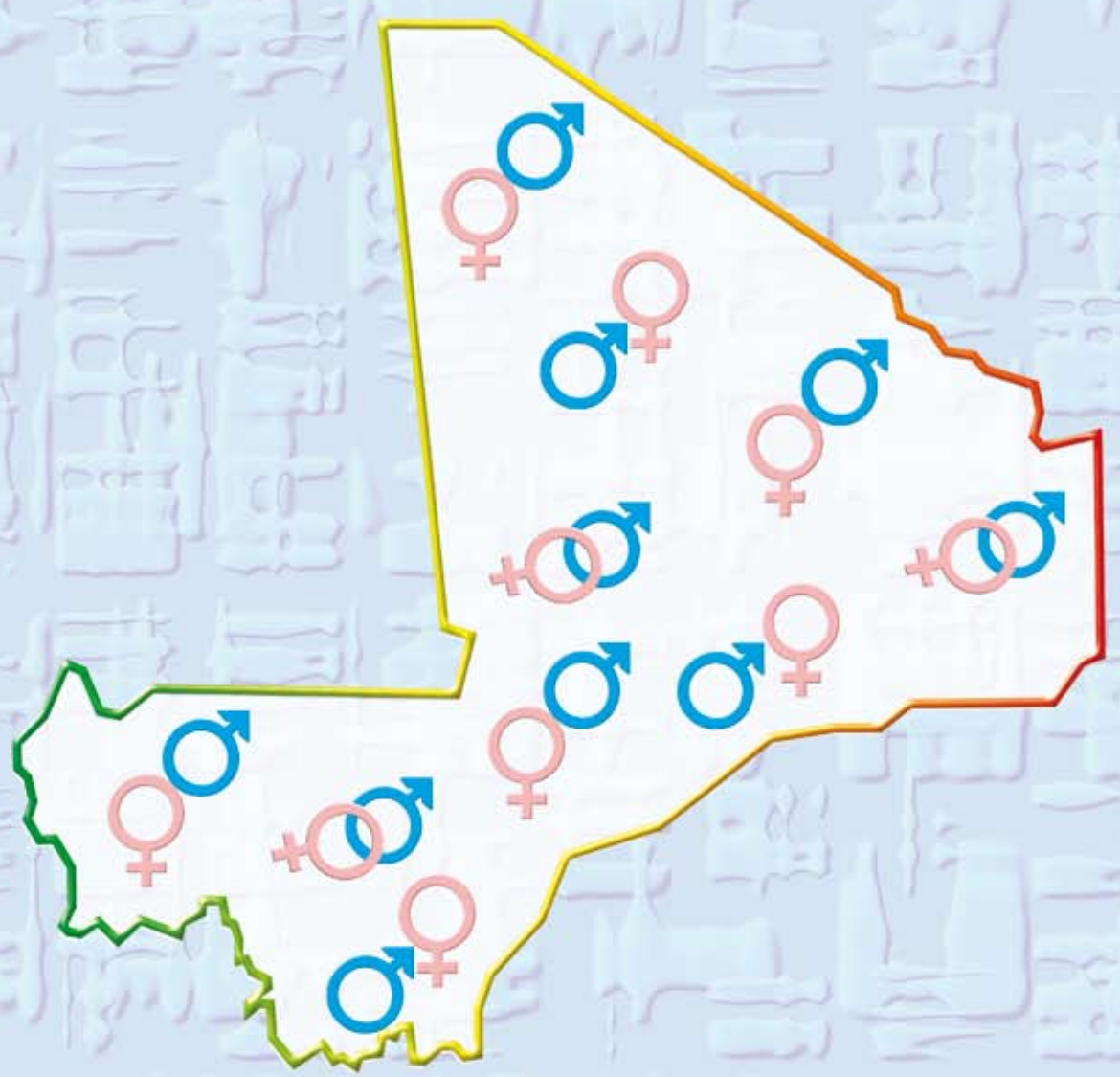

PBSG

Guide de Planification et de Budgétisation Sensible au Genre (PBSG) au niveau décentralisé

2011

Table des matières

Sigles et abréviations vii

Préface ix

1. Pourquoi ce guide a-t-il été élaboré ? 1

2. Quels sont les objectifs du guide ? 4

3. À qui s'adresse ce guide ? 5

4. Comment ce guide a-t-il été élaboré ? 6

5. Comment utiliser ce guide ? 7

6. Comment se retrouver dans le guide ? 8

MODULE I : Notions de base 9

1.1. Rappel sur le genre 10

1.2. D'Intégration des Femmes et Développement (IFD) à Genre Et Développement (GED) 11

1.3. Rappel sur le budget : définition et principes budgétaires 12

1.4. Caractéristiques du processus de planification et de budgétisation sensible au genre au niveau décentralisé 14

1.5. Principaux groupes d'acteurs de la planification et de la budgétisation au niveau local 15

1.6. Principales étapes de la planification et de la budgétisation sensible au genre au niveau décentralisé 16

1.7. Implications genre des budgets 19

1.8. Quel problème la planification et la budgétisation sensible au genre tente-t-il de résoudre ? 20

1.9. Définition des initiatives de planification et de budgétisation sensible au genre 21

1.10. Quel est l'objectif recherché par la PBSG ? 22

1.11. La Planification et la Budgétisation Sensible au Genre (PBSG), quelle finalité ? 22

1.12. Difficultés et contraintes liées à la planification et à la budgétisation sensible au genre (PBSG) 23

1.13. Clés pour la réussite de la planification et de la budgétisation sensible au genre 24

MODULE II : Processus de planification et de budgétisation sensible au genre – cadrage politique 25

2.1. Cadrage politique de la planification sexospécifique communale 25

MODULE III : Comment réussir la planification et la budgétisation sensible au genre (PBSG) au niveau décentralisé au Mali ? 33

3.1. Principaux outils de planification sensible au genre au niveau décentralisé..... 33

3.2. Budgétisation sensible au genre 42

3.3. Plaidoyer pour une planification et une budgétisation sensible au genre au niveau décentralisé 49

3.4. Renforcement des capacités des acteurs pour une planification et une budgétisation sensible au genre au niveau décentralisé..... 54

3.5. Amélioration des connaissances sur la planification et la budgétisation sensible au genre au niveau décentralisé..... 57

Sigles et abréviations

ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
BSG	Budgets Sensibles au Genre
CAFE	Centres d'Alphabétisation des Femmes
CAP	Connaissance, Aptitude, Pratique
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCC	Centres de Conseil de Cercle
CDMT	Cadres de Dépenses à Moyen Terme
CDSMT	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CED	Centres d'éducation pour le Développement
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CNDIFE	Centre National de la Documentation et de l'Information sur la Femme et l'Enfant
CPS	Cellules de Planification et de Statistiques
CSCRP	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
DAF	Directions Administratives et Financières
EHF	Égalité Entre les Hommes et les Femmes
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GED	Genre Et Développement
IFD	Intégration des Femmes et Développement
INSTAT	Institut National des Statistiques
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAGAM/GFP	Programme d'Appui Gouvernemental à l'Amélioration et à la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
PBSG	Planification et de Budgétisation Sensible au Genre
PDES	Projet de Développement Économique et Social
PDSEC	Plans de Développement Social, Économique et Culturel
PNG	Politique Nationale Genre

PROJES	Projet d'Égalité entre les Femmes et les Hommes
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RECOFEM	Projet de Renforcement des Capacités des Organisations Féminines
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SN-PBSG	Stratégie Nationale de Planification et Budgétisation Sensible au Genre
TDR	Termes de Références
UNFPA	United Nations Population Fund
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH/Sida	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

Préface

Avec la validation de la Stratégie Nationale de Planification et de Budgétisation Sensible au Genre (PBSG), le Mali vient de franchir un pas important vers la réalisation d'une société démocratique qui garantit l'épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes. En effet, la PBSG est un outil pratique qui permet de prendre en compte les besoins et intérêts des femmes et des hommes dans les politiques et programmes de développement grâce à l'intégration de l'approche genre dans toutes les étapes du processus budgétaire.

La démarche de planification et de budgétisation sensible au genre s'inscrit dans la droite ligne des priorités nationales telles que définies dans la Politique Nationale Genre (PNG) adoptée en Conseil de Ministres le 24 novembre 2010. La PNG prévoit l'adoption de l'approche PBSG au niveau de l'Orientation stratégique n° 6 relative à la bonne gouvernance dans les politiques et réformes publiques dans le contexte de la décentralisation et de la déconcentration afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques.

L'adoption de l'approche PBSG au Mali constituera une innovation majeure pour l'élaboration du budget 2012. De façon concrète, la mise en œuvre de la Stratégie PBGS permettra : i) l'amélioration du processus d'élaboration et d'exécution du budget ; ii) le renforcement de la gouvernance à travers l'adoption de la gestion budgétaire axée sur les résultats ; iii) une fourniture de services plus équitables aux femmes et aux hommes aux niveaux sectoriel et local ; et iv) des programmes renforcés et améliorés bénéficiant aux femmes sur une analyse visant à identifier les besoins et intérêts spécifiques au genre.

À cet effet, le nouveau Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté en cours d'élaboration offre également une porte d'entrée importante pour l'application de la PBSG. Il s'agit d'assurer la prise en compte du genre dans tous ses axes stratégiques, de programmer des interventions prioritaires dans le domaine du genre et d'affecter les ressources nécessaires à leur mise en œuvre afin de réduire les inégalités et de contribuer à la croissance.

Nous nous engageons, avec l'appui technique apprécié de ONU Femmes en collaboration avec les ministères sectoriels concernés et l'ensemble des partenaires qui nous ont soutenu depuis le début de ce processus (ONU Femmes, UNFPA, PROJES, Banque Mondiale, la Belgique), pour la mise en œuvre effective de la présente stratégie. Cette stratégie contribuera à faire du Mali un pays à l'avant-garde d'une génération de pays qui ont pu traduire la PBSG en résultats concrets au profit des femmes et des hommes de leurs pays et bâtir une société plus juste, plus équitable et plus stable.

Ministre de la Promotion de la Femme
de l'Enfant et de la Famille

Ministre de l'Économie
et des Finances

1. Pourquoi ce guide a-t-il été élaboré ?

Le Mali a ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits des femmes, dont la CEDEF et le Protocole de Maputo. Toutefois, leurs application et intégration dans la législation nationale demeurent faibles. La Constitution malienne repose sur le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, comme le fait valoir son Article 2. Les engagements du Gouvernement en matière de genre au niveau national peuvent s'observer à travers les principales stratégies de réduction de la pauvreté, notamment le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2008-2011 (CSCRP), le Projet de Développement Économique et Social (PDES) du Président, le Plan Décennal 2006-2015 pour l'Atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et la Politique Nationale Genre au Mali (PNG).

En dépit des engagements politiques nationaux et internationaux pris par le Gouvernement du Mali en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, des écarts importants subsistent entre la situation des femmes et celle des hommes dans tous les secteurs. Ces engagements n'ont pas été suffisamment traduits en politique de planification et de budgétisation sensible au genre. Les ressources publiques tant nationales que sectorielles ne sont pas parvenues à améliorer de façon significative les conditions et la situation des femmes et celle des hommes au Mali.

S'agissant des filles et les femmes, les différentes politiques et stratégies de réduction de la pauvreté n'ont pas amélioré de façon notable leurs conditions de vie et leur situation, tel que présenté dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Synthèse des disparités et inégalités entre les hommes et les femmes au Mali

Facteurs et secteurs	Disparités et inégalités entre les hommes et les femmes au Mali
Tradition et religion	▸ Des facteurs tels que la tradition et la religion continuent d'avoir une grande influence sur la division traditionnelle du travail, l'accès aux ressources et la participation à la prise de décision dans les sphères privée et publique, en dépit des progrès non négligeables liés aux conditions de vie des femmes et des hommes.
Lois et conventions	▸ Le Mali a ratifié sans réserve tous les traités et conventions garantissant les droits de la femme et de l'enfant. ▸ La domiciliation de ces conventions dans les politiques, codes et lois nationaux demeure faible. ▸ Le Code des Personnes et de la Famille attend encore d'être promulgué par le Président de la République, après son adoption par le Parlement. Le Haut Conseil Islamique a émis un certain nombre de réserves et s'active pour la révision des articles ciblés.
Éducation	▸ La parité fille-garçon est acquise au niveau préscolaire. ▸ L'indice de parité fille-garçon au 1er cycle est très faible dans les régions de Kayes (65,6/99,6), Koulikoro (71,4/96,1) et Kidal (44,9/55,1) *Source Bulletin statistique CNDIFE 2009.* ▸ L'indice de parité fille-garçon est de 0,70 au second cycle (70 filles/100 garçons), cet écart est très grand à Kayes (29 filles/100 garçons) et Kidal (37 filles/100 garçons). ▸ Les filles représentent 32,7 % de l'effectif du secondaire. ▸ Au niveau du supérieur, les filles représentent 17,89 % de l'effectif à la Faculté des Sciences et Techniques. ▸ Le taux d'alphabétisation est de 32,7 % pour les hommes et 17 % pour les femmes.
Santé	▸ Le taux de fécondité demeure très élevé (6,6 enfants/femme en moyenne). ▸ Le taux de prévalence de la contraception est très faible (7 %). ▸ Le pourcentage d'accouchements assistés est de 49 %. ▸ 85 % des femmes en milieu rural n'effectuent pas de consultation postnatale. ▸ La pratique de l'excision persiste (touchant environ 85 % des femmes), avec une prévalence élevée dans la région de Kayes et assez prononcée dans celles de Gao et Kidal. ▸ La fistule n'est pas très répandue, mais il convient de faire preuve de prudence.
Eau	▸ 95,1 % des ménages ont accès à un point d'eau potable (moins de 30 mn). ▸ Les zones nomades manquent cruellement de points d'eau. ▸ L'implication des femmes dans la gestion des points d'eau est faible. ▸ Les points d'eau sont très peu équipés.
Emploi salarié	▸ 70 % des femmes actives perçoivent un salaire inférieur au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), contre 30 % pour les hommes. ▸ 80 % des effectifs de la fonction publique sont des hommes. ▸ Il existe un écart de 78 % entre la masse salariale annuelle des hommes et celle des femmes. ▸ La grande majorité des femmes dans la fonction publique se retrouvent dans les catégories B et C.
Agriculture	▸ De nombreuses femmes (30 %) dans la région de Kayes sont responsables de parcelles. ▸ La grande majorité des femmes dans le secteur agricole exploitent de petits lopins de terre, sont sous-équipées et ont un accès limité au crédit agricole. ▸ Les femmes sont très actives dans les domaines du maraîchage, de la transformation et de la conservation des produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage.
Participation à la vie politique	▸ Les femmes demeurent peu nombreuses dans les instances de décision (postes nominatifs et électifs). ▸ Les femmes ministres commencent à occuper certains postes stratégiques au niveau du Gouvernement (Justice, Économie, Élevage et Pêche). ▸ Certains corps de l'armée, de la garde républicaine et de la gendarmerie sont ouverts aux femmes. ▸ Les femmes représentent à peine 1 % des maires (2004). ▸ Les femmes représentent 8,66 % des conseillers communaux (2009). ▸ Le pays compte environ 10 % de femmes parlementaires. ▸ Le paysage politique compte deux (2) femmes présidentes de partis. ▸ Les femmes sont fortement représentées au niveau des organisations de la société civile.

Source : Politique Nationale Genre du Mali.

En ce qui concerne la gestion des finances publiques et de la planification macroéconomique et macro budgétaire, des avancées significatives ont été réalisées au cours des dernières années dans le cadre du Programme d'Appui Gouvernemental à l'Amélioration et à la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP).[1] Il s'agit notamment de l'amélioration du processus d'élaboration et d'exécution du budget et du renforcement de la gouvernance et de la transparence grâce à l'adoption de la gestion budgétaire axée sur les résultats. Dans ce cadre, la budgétisation repose sur un certain nombre de cadres d'orientation qui définissent les priorités nationales et sectorielles au titre du budget. Il s'agit principalement du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), qui constitue le principal moyen d'opérationnalisation du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRP) au niveau national[2], ainsi que des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et des budgets-programmes au niveau sectoriel.

Au niveau décentralisé on observe les mêmes tendances. La planification et la budgétisation se matérialisent à travers les Plans de Développement Social, Économique et Culturel (PDSEC). Compte tenu de la faiblesse du taux de femmes élues au sein des conseils municipaux (8,2 %), le processus de planification du développement local est généralement piloté par les élus municipaux, avec l'assistance technique des prestataires des services déconcentrés de l'État. En raison du faible niveau de sensibilité des élu(e)s aux questions de genre et de l'insuffisance des capacités techniques des prestataires en matière d'analyse de genre les femmes n'ont pas toujours été associées à la définition des priorités de développement de la commune et les PDSEC n'assurent aucune provision spécifique pour la prise en compte des enjeux sexospécifiques. Au niveau des investissements des collectivités territoriales, il convient de souligner également que rares sont les financements alloués aux investissements visant à redresser les inégalités entre les sexes dans le cadre de l'ANICT.

De ce qui précède, il ressort que les réformes entreprises ont peu mis l'accent jusqu'ici sur l'intégration de la dimension genre dans la planification et la budgétisation. Il importe, par conséquent, d'accompagner les acteurs nationaux, en particulier ceux en charge des orientations politiques en matière de planification/budgétisation vers l'adoption de la budgétisation sensible au genre, tout en tenant compte des portes d'entrées qu'offre le cycle budgétaire. L'intervention au niveau des principaux cadres budgétaires offrirait de réelles opportunités pour la prise en compte du genre aux niveaux sectoriel et local.

Enfin, les personnes directement concernées par les enjeux de la planification et de budgétisation sensible au genre ne sont pas forcément « outillées » pour élaborer et appliquer des stratégies permettant de réduire les inégalités entre les sexes. Les inégalités entre les sexes dans la planification et la budgétisation sont le résultat de pratiques souvent involontaires des acteurs/actrices, qui s'expliquent tant par la méconnaissance de la problématique des inégalités dans le secteur (repères) que par l'insuffisance de la maîtrise des voies d'actions concrètes permettant de les éviter.

[1]CSLP 2e Génération 2007-2011. Annexe II : Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) global 2007-2011, p.7

[2]Le CBMT présente le cadre macroéconomique à partir duquel la programmation budgétaire des recettes et dépenses est réalisée. Il détermine les enveloppes globales sectorielles, ainsi que les politiques, stratégies et actions envisagées dans les différents secteurs.

2. Quels sont les objectifs du guide ?

D'une manière générale, le présent guide souhaite contribuer à l'amélioration du processus de planification et de budgétisation en proposant des pistes de réflexion et d'action pour la réduction, voire l'élimination des inégalités entre hommes/femmes, garçons/filles.

Ce faisant, il participe à la réalisation des objectifs définis dans la Politique Nationale Genre (PNG) et de l'OMD III : *l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme.* En outre, le guide appuie les efforts du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) visant à assurer l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques et s'inscrit dans le cadre des outils de planification existants. Il s'agit notamment de l'amélioration du processus d'élaboration et d'exécution du budget et du renforcement de la gouvernance et de la transparence à travers l'adoption de l'approche de la gestion budgétaire axée sur les résultats.

À cet égard, le guide est un instrument important pour l'intégration de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la planification et la budgétisation assurées par le biais d'un certain nombre de cadres d'orientations. Il s'agit principalement du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) qui constitue le principal moyen d'opérationnalisation du Cadre Stratégique de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté (CSCRP) au niveau national[3] et des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), ainsi que des budgets-programmes au niveau sectoriel.

Par ailleurs, ce guide souhaite appréhender les enjeux que pose l'égalité de genre dans la planification *stricto sensu* (analyse et définition des priorités de développement) et dans la budgétisation (allocation des ressources pour atteindre les objectifs prioritaires).

Par conséquent, il fait référence à la fois à la compréhension des enjeux d'égalité (hommes/femmes) au Mali, à la capacité de planification et de budgétisation tenant compte de ces enjeux, ainsi qu'à l'adaptation des outils et des cadres afin de faciliter cette intégration.

En particulier, le guide devrait permettre à ses utilisateurs et à ses utilisatrices de :

- comprendre la dimension « genre » et ses implications pour les questions de planification et de budgétisation ;
- faire le lien entre le genre et les budgets et rendre opérationnel ce lien ;
- remettre en question leurs propres pratiques et expériences en matière de planification et de budgétisation et acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour améliorer ces pratiques ;
- formuler des arguments en faveur d'une budgétisation sensible aux besoins différenciés des filles/garçons et des femmes/hommes.

[3]Le CBMT présente le cadre macroéconomique à partir duquel la programmation budgétaire des recettes et dépenses est réalisée. Il détermine les enveloppes globales sectorielles, ainsi que les politiques, stratégies et actions envisagées dans les différents secteurs.

3. À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide s'adresse aux différents acteurs concernés par la planification et la budgétisation au niveau national et sectoriel : les responsables des Cellules de Planification et de Statistiques (CPS), les responsables des Directions Administratives et Financières (DAF), les responsables du Ministère de l'Économie et des Finances, les responsables du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le Parlement, les organisations de la société civile, les instituts de recherche et de statistiques.

Bien que chaque catégorie d'acteurs/actrices soit confrontée à des problématiques spécifiques en fonction de son rôle, de son pouvoir, de ses compétences, etc., le cloisonnement des acteurs et le manque de synergie entre eux constitue un des facteurs de blocage responsable, en partie, de la difficulté à mettre en œuvre des stratégies cohérentes et durables pour la planification et la budgétisation sensible au genre. Le présent guide souhaite jeter des ponts entre les différentes catégories d'acteurs/actrices afin de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de planification et de budgétisation.

4. Comment ce guide a-t-il été élaboré ?

Le présent guide est le fruit d'une synergie entre les acteurs et partenaires impliqués dans le processus de planification et de budgétisation au niveau national. Il résulte d'une démarche systématique tendant à introduire la planification et la budgétisation sensible au genre au Mali. Une commission technique comprenant lesdits acteurs et partenaires s'est réunie à Sélingué du 11 au 15 octobre 2010 afin de procéder à une analyse des stratégies et outils existants en matière de PBSG et de proposer des adaptations.

La commission technique est composée de représentants du Ministère des Finances, du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, de l'ONU Femmes, du FNUAP, du PROJES, du RECOFEM et du groupe de suivi budgétaire des organisations de la société civile. Elle a bénéficié, par ailleurs, de l'appui technique d'une personne ressource de l'équipe BSG ONU Femmes de New York.

Les travaux de la commission ont permis de produire :

- un projet de stratégie nationale de BSG au Mali ;
- des propositions pour un guide méthodologique de la PBSG aux niveaux national et sectoriel ; et
- des propositions pour un guide méthodologique de la PBSG au niveau décentralisé.

Les documents produits à l'issue de la rencontre de la commission technique ont été finalisés par des personnes ressources désignées à cet effet. La finalisation a consisté à produire une documentation cohérente qui intègre les pistes identifiées lors de la rencontre et à l'améliorer à l'aide des éléments des guides existants. Par la suite, les documents ont été validés dans le cadre d'un atelier national tenu à Bamako les 2 et 3 décembre 2010.

L'exercice de finalisation a permis d'améliorer la qualité des trois projets de documents produits à savoir :

- la Stratégie Nationale de Planification et Budgétisation Sensible au Genre (SN-PBSG) ;
- le guide de Planification et Budgétisation Sensible au Genre au niveau décentralisé ;
- le guide de Planification et Budgétisation Sensible au Genre aux niveaux national et sectoriel.

5. Comment utiliser ce guide ?

Le présent guide est un document de base. Il ne prétend ni procéder à un examen détaillé de l'ensemble des enjeux ni proposer des solutions exhaustives. Il ne prétend pas non plus combler toutes les lacunes existantes en matière de planification et de budgétisation. Les problématiques et enjeux de la planification et de la budgétisation sensible au genre sont vastes et complexes. Les inégalités de genre y occupent certes une place centrale, mais la mise en œuvre de cette approche ne permettra pas de résoudre tous les problèmes.

Les enjeux liés à l'égalité, ainsi que leurs causes et conséquences, sont présentés de manière synthétique. De même, les questions-clefs et les pistes d'action ont été conçues comme des ébauches visant à attirer l'attention des personnes concernées, à les amener à réfléchir et à les inciter à mettre en place un processus plus approfondi de réflexion et d'action.

Ceci étant, le présent guide peut servir à enclencher une réflexion et une action, que l'on soit dans une démarche de recherche individuelle ou collective, sur les questions liées à l'égalité de genre, ainsi que sur la planification et la budgétisation. Les exemples concernant les autres pays sont présentés également afin de servir de piste de réflexion et d'adaptation.

Ce guide peut servir à compiler les informations de base sur les enjeux de genre dans le domaine de la planification et de la budgétisation, ainsi qu'à avoir une idée des stratégies mises en place dans différents secteurs.

Le document – avec ses modules, notamment – peut servir également d'outil de planification et de budgétisation. Si vous avez un mandat spécifique lié à la prise en compte du genre dans une politique, un programme ou un projet, les modules vous aideront à identifier des points d'entrée pour l'élaboration de stratégies et la mise au point d'indicateurs et de mécanismes permettant d'assurer le suivi de l'intégration du genre dans les programmes et de la réduction des inégalités.

Enfin, le présent guide pourra servir également à formuler des arguments de plaidoyer à l'intention de différents publics, y compris votre propre ministère, organisation ou association. Les données proposées permettront de présenter clairement les raisons qui justifient la prise en compte de la dimension genre dans la planification et la budgétisation et vous fourniront les exemples concernant d'autres pays.

6. Comment se retrouver dans le guide ?

Les modules s'imbriquent et se complètent. La lecture de l'ensemble du guide est, par conséquent, conseillée. Ceci dit, chaque module peut être utilisé de manière autonome. Les principaux modules concernent :

- les notions de base en matière de planification et de budgétisation ;
- le cadrage de la planification et de la budgétisation sensible au genre au Mali ;
- les voies et moyens de réussir la planification et la budgétisation sensible au genre (PBSG) aux niveaux national et sectoriel au Mali.

MODULE I : Notions de base

La planification et la budgétisation sensible au genre constitue une approche permettant d'assurer une prise en compte systématique des besoins et intérêts des femmes et des hommes dans le processus de planification et de budgétisation aux niveaux national, sectoriel et local.

L'application de « lunettes-genre » permet d'orienter la planification et la budgétisation afin qu'elles prennent mieux en compte la réalité et les besoins des femmes et des hommes en matière de développement, dans un contexte particulier. Ces lunettes permettent surtout d'analyser les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes, ainsi que d'identifier les lacunes, inégalités et disparités pour les prendre en compte dans les programmes/projets et les budgets afin de les corriger.

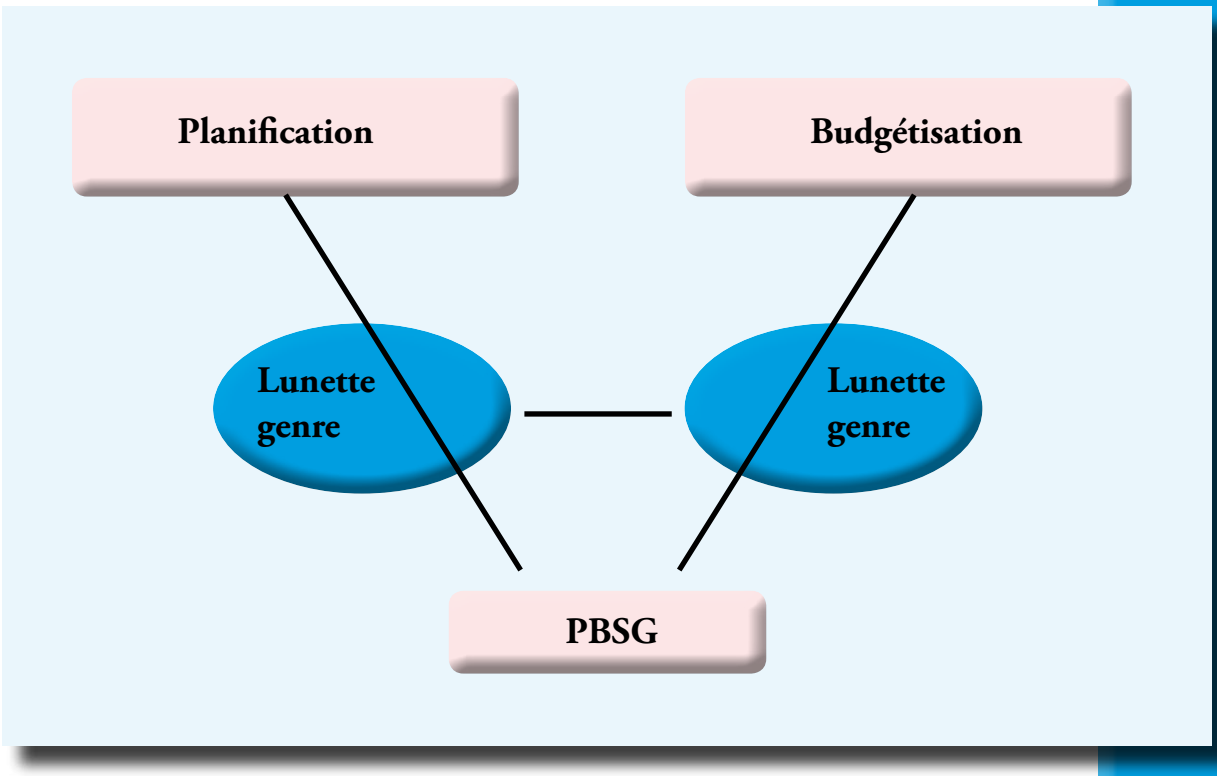

1.1. Rappel sur le genre

Le « genre » décrit les relations construites socialement entre les femmes et les hommes. Il fait référence aux différences et/ou inégalités qui caractérisent et influencent la vie des femmes et des hommes dans un contexte donné.

Les relations-genre se manifestent dans les relations entre les hommes et les femmes (ex : femme/mari), mais aussi entre femmes (ex : mère/fille) et entre hommes (ex : père/fils), puisque tant les femmes que les hommes contribuent à leur *construction* et à leur *transmission*. Étant donné que les relations-genre sont socialement construites et non biologiques, elles ont les caractéristiques suivantes :

- elles sont spécifiques au contexte ;
- elles peuvent changer – et elles changent – selon les conditions économiques, politiques, physiques/environnementales, etc. ;
- elles résistent au changement parce qu'elles sont ancrées dans les institutions de la société ; et
- elles sont influencées par d'autres relations sociales ; « femmes » et « hommes » ne sont pas des groupes homogènes.

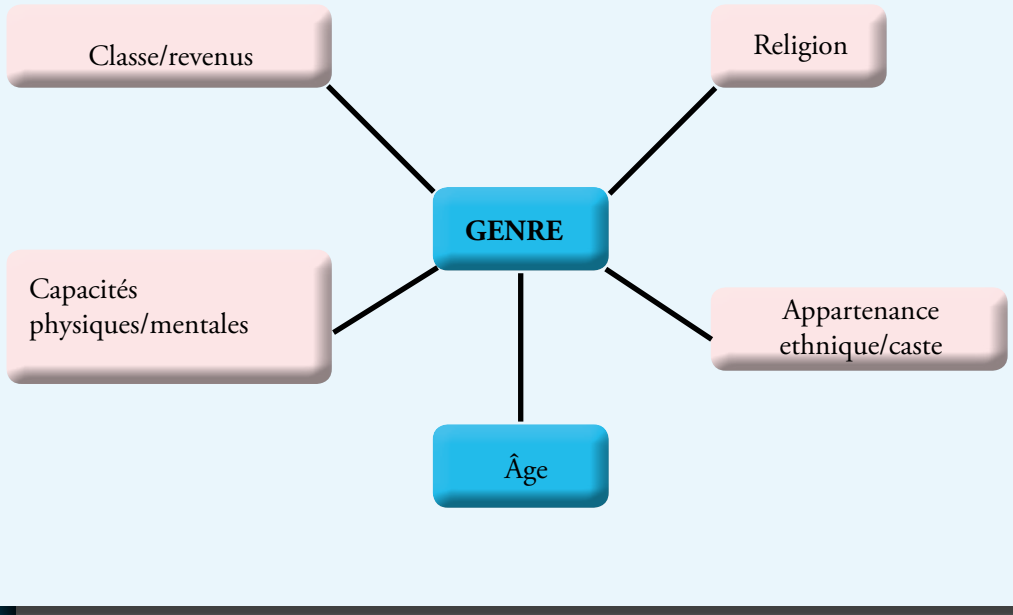

1.2. D'Intégration des Femmes et Développement (IFD) à Genre Et Développement (GED)

Les femmes ont été au centre d'un des mouvements politiques les plus importants du siècle, dans tous les pays. Non seulement ont-elles lutté pour leurs droits dans de nombreux pays, mais elles se sont engagées également dans les luttes armées de libération nationale ou la lutte contre les dictatures en Afrique et en Amérique Latine.

Pendant la décennie des Femmes des Nations Unies (1976-85), les mouvements des femmes ont été transposés de l'arène politique à l'arène professionnelle. Le résultat a été la création du mouvement IFD, un secteur « femmes » fonctionnant aux niveaux local, national et international. Ce secteur a été marginalisé.

À la fin des années 80, en réponse à cette situation, l'approche Genre et Développement (GED) a commencé à proposer une approche conceptuelle et pratique visant à intégrer les femmes et les hommes dans toutes les interventions planifiées de développement.

La Conférence des Femmes de Beijing (1995) a adopté l'approche GED et le « *mainstreaming* » (ou transversalité) comme principale stratégie permettant d'atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes.

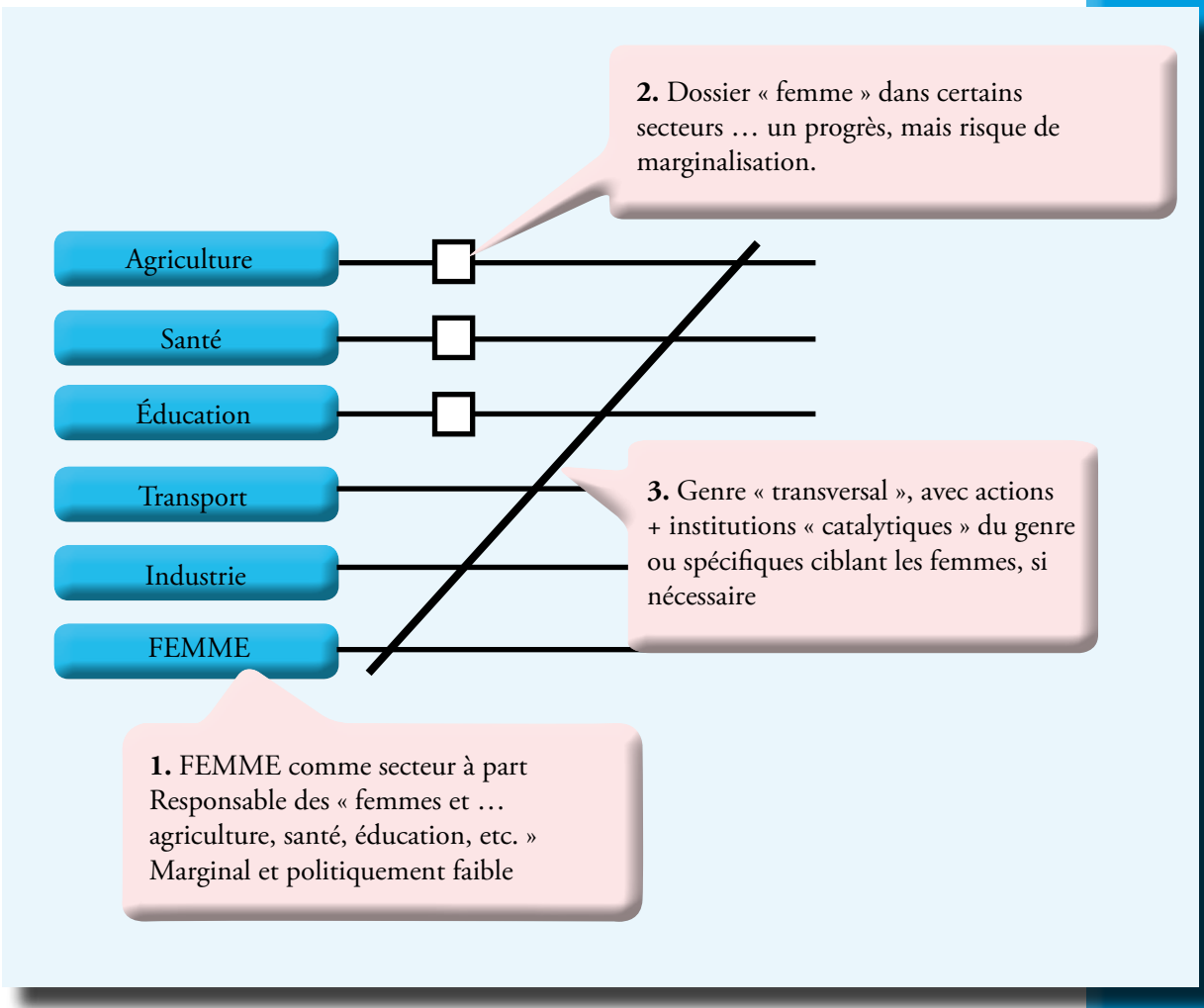

1.3. Rappel sur le budget : définition et principes budgétaires

Le budget est « **un acte de prévision des recettes et des dépenses de l'État, d'un département, d'une commune, d'une entreprise, d'une famille ou même d'un individu pour une période donnée.**

Trois mots clés sont à considérer dans cette définition, à savoir : prévision, recettes et dépenses ». Le budget est aussi « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'État pour un an. »

- Le budget est un acte juridique

Le budget est adopté par l'Assemblée Nationale à travers une loi que l'on appelle ***la Loi de Finances de l'année.*** Cependant, avant de voter la nouvelle Loi de Finances de l'année, l'Assemblée doit clore l'ancien budget ; cela se fait par le biais de ***la Loi de règlement.***

Durant l'année, le budget de l'État peut subir des modifications. Pour exécuter ses modifications, il faut aussi passer par l'Assemblée Nationale qui doit voter une loi : ***c'est la Loi de Finances rectificative.***

Remarque : C'est par abus de langage que les gens parlent de voter le budget. En réalité, c'est la Loi de Finances de l'année qui est votée.

- Le budget est un document technique

Ceci signifie que pour l'élaboration réussie du budget de l'État exige toute une somme de compétences techniques. Par ailleurs, le budget est monté selon des normes techniques bien précises qui en facilitent la lisibilité, le suivi et le contrôle.

- Le budget de l'État est un document comptable

L'élaboration du budget s'effectue conformément à des normes et principes comptables de débit et de crédit. Par ailleurs, l'utilisation du budget se fait selon des normes et techniques comptables appelées comptabilité publique. Bien qu'il s'agisse d'une comptabilité à part, parce qu'elle s'applique au budget de l'État, l'ensemble des techniques, méthodes et procédures qui la caractérisent sont similaires, pour l'essentiel, à celles de la comptabilité des entreprises.

- Le budget de l'État est un document politique

En effet, tout gouvernement doit disposer des ressources nécessaires pour mettre en œuvre une politique donnée. Le gouvernement est constitué de techniciens désignés pour mettre en œuvre les orientations politiques nationales contenues dans les documents de cadrage.

- Le budget de l'État est un document financier

Le budget est la somme des montants perçus par l'État en fonction de l'évolution économique et financière de la nation. Ainsi, il apparaît comme une miniaturisation des différentes évolutions économiques et financières de la nation. Par ailleurs, plusieurs techniques et méthodes de calcul financier sont utilisées pour procéder à l'évaluation du budget de l'année.

Les principes budgétaires

Tout budget repose sur un certain nombre de principes et de règles fondamentaux. Ceux-ci sont appelés également règles ou principes budgétaires.

Dans la pratique, les principes sont contraignants et ne sont pas toujours faciles à appliquer dans toutes les situations. C'est la raison pour laquelle, la loi prévoit également des exceptions et/ou dérogations pour chaque principe.

Les principes budgétaires jouent les rôles suivants :

- le principe d'annualité fixe la périodicité de l'élaboration du budget ;
- le principe d'universalité précise les modalités de conception du budget ;
- le principe d'unité spécifie, quant à lui, les règles, normes et modalités de présentation du budget ; et
- le principe d'équilibre définit les modalités de construction du budget.

Le Principe d'unité

En vertu de ce principe, toutes les recettes et dépenses doivent être inscrites dans un document unique. Ce principe permet d'avoir une vue d'ensemble des entrées et des sorties de ressources.

Le Principe d'universalité

Il permet de traduire toutes les recettes et dépenses sans omission, contraction ni compensation. Ce principe complète celui de l'unité en ce sens qu'il permet de retrouver les traces de chaque dépense et de chaque recette de manière séparée, chacune figurant pour son compte intégral. Il résulte de ce principe deux règles qui sont présentée ci-dessous.

- **La règle du produit brut stipule que les services d'assiette et de recouvrement ne peuvent pas utiliser directement leurs recettes**. Elle interdit les contractions entre certaines dépenses et certaines recettes. Par exemple, une institution qui doit verser des recettes ne peut déduire ses propres dépenses de ses recettes avant de verser le solde.
- **La règle de non-affectation des recettes** permet de veiller à ce que la masse globale des recettes serve à régler de façon globale les dépenses sans qu'une recette soit spécifiquement destinée à une dépense donnée.

Le principe de la sincérité stipule que les écritures doivent être sincères.

Le Principe d'annualité

En vertu de ce principe, le budget est établi pour un an.

D'une manière générale, le principe d'annualité stipule que le budget couvre une période de douze mois, mais pas nécessairement une année civile. C'est la raison pour laquelle on trouve parfois l'expression d'année fiscale, une expression à connotation anglo-saxonne.

Le Principe de la spécialité des crédits

En règle générale, le budget est adopté suivant une nomenclature qui classe les recettes et les dépenses selon leur nature. Dans le cas du budget de l'État, on trouve des titres, des chapitres, des articles, des paragraphes et des lignes. Au cours de l'exécution du budget, les crédits adoptés pour une dépense donnée ne peuvent pas servir à payer *a priori* une dépense d'une autre nature. C'est le principe de la spécialité.

Le Principe d'équilibre

En général, le budget est monté en équilibre entre les recettes et les dépenses. En d'autres termes, le budget doit être équilibré dans sa présentation. Cet équilibre peut reposer éventuellement sur les dépenses dans les recettes.

Dans la réalité, l'équilibre n'est pas toujours facile à atteindre. Ainsi, ce principe est en train de devenir un idéal à atteindre.

1.4. Caractéristiques du processus de planification et de budgétisation sensible au genre au niveau décentralisé

Le processus de planification et de budgétisation sensible au genre :

a) **constitue un processus inclusif** – il fait intervenir non seulement l'ensemble des services techniques, des ONG et des prestataires de services, mais également les représentants de toutes les catégories sociales, notamment les femmes et les groupes socialement défavorisés ou minoritaires ;

b) **est itératif et continu** – il ne constitue pas un évènement unique, mais comporte des révisions et des approfondissements constants et réguliers ;

c) **est un processus transparent** – les consultations et prises de décision ont lieu d'une manière libre, participative, démocratique et ouverte et le public reçoit toute l'information nécessaire ;

d) **adopte des approches intégrées et multisectorielles** sensibles à l'équité entre femmes et hommes – afin de mieux mettre à profit les synergies entre les différents secteurs et d'accroître l'efficacité des mesures prévues, le PDSEC vise à réunir les différentes planifications sectorielles sensibles aux besoins spécifiques des femmes et des hommes et à l'autonomisation des femmes (gestion des ressources naturelles, planification économique, réhabilitation ou création d'infrastructures sociales, etc.) dans un seul et même plan ;

e) **assure la mise en valeur des potentiels endogènes** – le PDSEC doit mettre l'accent sur l'analyse des avantages comparatifs, ainsi que sur la définition des stratégies et mesures permettant de tirer le meilleur parti de ces valeurs endogènes et de stimuler un processus d'auto développement qui favorise l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes ;

f) **est constitué de processus pédagogiques d'autopromotion** – fondés sur une meilleure maîtrise des textes législatifs, l'appropriation progressive des compétences transférées et le renforcement des relations entre les différents intervenants, ils visent à faciliter l'appropriation du PDSEC et à accroître l'engagement et la sensibilité au genre des acteurs dans son exécution ;

g) **respecte l'équité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes** – la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes ainsi que la prise en compte des aspects spécifiques à l'autonomisation des femmes sont indispensables pour la planification communale. Ceci passe non seulement par une analyse sectorielle sensible au genre (données désagrégées, effets différenciés homme/femme), mais également par le ciblage des éléments stratégiques importants pour l'autonomisation de la femme, notamment les opportunités d'éducation post primaires pour les femmes et les filles, la santé sexuelle et reproductive des adolescentes, l'allègement des tâches des femmes, les droits d'héritage et de propriété des femmes, les opportunités économiques des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes, la participation des femmes à la vie politique ;

h) **prise en compte dans le plan d'un budget des collectivités sensible au genre** à travers une bonne allocation des ressources aux besoins et intérêts des femmes. Ceci passe par l'allocation de ressources budgétaires mobilisables ; des lignes budgétaires spécifiques permettant de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles.

1.5. Principaux groupes d'acteurs de la planification et de la budgétisation au niveau local

Les principaux acteurs sont indiqués ci-après.

a) La commune en tant que collectivité territoriale représentée par le maire et le conseil communal est, par définition, le maître d'ouvrage de tout le processus de planification, ainsi que de mise en œuvre, des actions de développement au sein du territoire placé sous sa juridiction. Ceci concerne tous les domaines et secteurs du développement dans la commune en tant que collectivité territoriale à la compétence légale.

b) Les femmes et les hommes qui jouent un rôle primordial dans le diagnostic, la formulation des besoins, l'identification des projets et leur exécution, le financement et le suivi-évaluation des projets et des plans : Ils sont représentés, outre les élus locaux, par les autorités coutumières (chefs de village) et les leaders d'opinions (responsables religieux) ou les délégués villageois.

c) La société civile et ses organisations au niveau local, à savoir les associations des femmes et des jeunes, les coopératives et les organisations paysannes et/ou pastorales, ainsi que les groupements d'intérêt économique : les acteurs non résidents, notamment les transhumants, peuvent se faire représenter par des associations de niveau régional ou national.

d) Le conseil de village, composé du chef du village et de ses conseillers, qui sont les premiers interlocuteurs pour la planification et la budgétisation au niveau du village.

e) La tutelle : il s'agit des responsables de l'administration centrale au niveau décentralisé et qui jouent un rôle important dans l'approbation des budgets au niveau décentralisé.

f) Les services techniques : Il s'agit des services techniques déconcentrés de l'État dans les domaines de compétence transférés, qui assurent un appui-conseil aux collectivités.

1.6. Principales étapes de la planification et de la budgétisation sensible au genre au niveau décentralisé

Le processus de planification sensible au genre comporte plusieurs étapes. Chaque étape a des objectifs et utilise des outils et stratégies qui présentent des opportunités pour la prise en compte des besoins et intérêts spécifiques des femmes et des filles.

1.6.1. Principales étapes et opportunités pour la prise en compte de la sexospécificité dans la planification

Étapes	Objectifs	Outils/stratégies	Opportunités pour la sexospécificité
Phase préparatoire	- Définition des préalables et prise de décision pour l'élaboration du PDSEC - Plan de communication - Mise en place du comité de pilotage - Équipe de collecte de données	- Délibération du conseil - Décision - Plan de communication	- Faire de la prise en compte de la participation des femmes et de leurs besoins et intérêts un principe de planification - Définir clairement dans le plan de communication les stratégies d'information et d'implication des femmes - Veiller à ce que les femmes et les hommes soient membres de la commission et des équipes de collecte de données - Prévoir clairement et assurer la formation des membres des différentes commissions sur le processus de planification sexospécifique
Phase de diagnostic Technique Participatif Concertation intercommunautaire	- État des lieux des investissements et des réalisations	- Fiche de collecte de données - Entretien - Ateliers - Grille de priorisation	- Spécifier les femmes et les hommes bénéficiaires des réalisations - Identifier les investissements et réalisations spécifiques pour les femmes - Identifier les contraintes spécifiques que les femmes rencontrent - S'assurer de la participation effective des femmes et des hommes - Fournir des données sur le niveau de protection des droits des femmes, de leurs besoins pratiques
Élaboration du programme Rencontre de planification Rédaction du plan	- Priorisation et budgétisation	- Format de budget	- Intégrer la perspective sexospécifique comme critère de priorisation et veiller à la prise en compte des intérêts des femmes dans la grille - Former l'équipe sur la budgétisation sensible au genre - Intégrer la perspective sexospécifique dans le format de budget
Validation et adoption	- Valider le plan et le faire adopter par le conseil communal	- Projet de plan	- Procéder à une analyse du plan avant son adoption afin de s'assurer que les besoins et intérêts des femmes sont pris en compte
Mise en œuvre	- Restituer le plan adopté aux communautés - Élaborer le plan d'action annuel	- Plan adopté - Plan d'action annuel	- Veiller à l'implication des femmes, en particulier celle des organisations féminines, dans les sessions de restitution - S'assurer que les besoins et intérêts des femmes sont pris en compte dans le plan annuel et que les ressources nécessaires sont disponibles - S'assurer de l'implication des femmes dans les commissions de travail et assurer la formation des commissions sur le processus d'implication des femmes dans la mise en œuvre des activités
Intégration de nouvelles activités	- Intégrer de nouvelles activités dans le plan	- Délibérations du conseil	- Possibilités d'intégrer des interventions dans le domaine des intérêts stratégiques des femmes lorsque les ressources nécessaires sont disponibles
Suivi	- Assurer le suivi du niveau de mise en œuvre du plan	- Commission de suivi	- Implication des représentantes des femmes dans les différentes commissions de suivi

1.6.2. Principales étapes et opportunités pour la prise en compte de la sexospécificité dans la budgétisation au niveau décentralisé

Le processus d'élaboration du budget communal offre des opportunités pour la budgétisation sensible au genre à chacune de ses étapes.

Principales étapes	Objectifs visés	Opportunités pour la budgétisation sensible au genre
Élaboration du bilan de l'exercice antérieur	Bilan de l'exercice antérieur	Faire ressortir les appuis financiers dont les femmes ont bénéficié
Orientation budgétaire et calendrier pour le processus	Présenter les priorités budgétaires	Inscrire la budgétisation sensible au genre parmi ces priorités en les identifiant de façon spécifique
Mise en place du cadre de travail	Mise en place de l'équipe en charge de l'élaboration du budget	Informer les organisations de femmes sur le processus d'élaboration du budget et les associer à l'identification des besoins prioritaires des femmes et des filles
Évaluation des recettes	Faire les estimations nécessaires des différentes sources de recettes	
Estimation/identification des besoins de dépenses	Identifier les besoins de dépenses	Accorder une priorité aux dépenses liées aux besoins spécifiques des femmes pris en compte dans le plan de développement communal
Concertations interne et externe	Fixer les objectifs de recouvrement	
Arbitrage	Décider des actions prioritaires à prendre en charge	Retenir les actions spécifiques des femmes et les interventions à impact positif sur les femmes et les filles comme critère pendant l'arbitrage
Note de présentation du budget	Note explicative du budget	Spécifier les ressources en lien avec les objectifs du plan de développement et préciser les lignes spécifiques qui vont bénéficier aux femmes et aux filles
Adoption du budget	Le conseil communal adopte le budget en session	Veiller à ce que les besoins des femmes soient inscrits au budget adopté et que l'effet sur les femmes et les hommes soit un critère d'adoption
Approbation du budget par la tutelle	La tutelle approuve le budget	Veiller à ce que les besoins des femmes et des filles soient inscrits au budget et que l'effet sur les femmes et les hommes soit un critère d'approbation

1.7. Implications genre des budgets

On part souvent du principe qu'un budget national est sexuellement neutre et qu'il doit profiter de manière égale aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons. En réalité, en ne tenant aucun compte des rôles, capacités et besoins différents des femmes et des hommes, les budgets renforcent parfois les inégalités existantes.

En tant que groupe, les femmes sont aussi diverses que les hommes, clairement différenciées par la classe, la race, l'ethnie, l'âge, l'éducation, etc. Par conséquent, chaque groupe social a son avis sur la manière dont il convient d'analyser les conséquences et les impacts budgétaires, ce qui donne lieu à des exigences plus ou moins importantes en fonction des contextes nationaux. La prise en compte du genre a pour but de veiller à ce que les budgets et les politiques économiques répondent équitablement aux besoins des femmes et des hommes, des filles et des garçons, indépendamment du milieu auquel ils appartiennent, ainsi qu'à combler d'éventuels fossés sociaux et économiques entre les uns et les autres.

La prise en compte du genre a pour but également de veiller à ce que les budgets et les politiques économiques répondent équitablement aux besoins des femmes et des hommes.

Depuis quelques années, cependant, des études sur les budgets-temps ont permis de cerner les contributions spécifiques, mais différentes, des femmes et des hommes à l'ensemble de l'économie.

Les secteurs de l'économie selon Kabeer, 2003 :

Au sommet de la pyramide, se situe l'économie visible et formelle : activités rémunérées effectuées dans les secteurs privé et public et prise en compte lorsque le gouvernement calcule la taille de l'économie. Dans la plupart des pays en développement, le nombre de femmes travaillant dans ce secteur est moins important que celui des hommes et ces femmes effectuent surtout des travaux moins bien payés.

Le secteur informel regroupe les petites et micro entreprises qui recourent massivement au travail non payé des membres de la famille, notamment les femmes. Dans les économies les moins développées, ce secteur informel peut être beaucoup plus étendu que le secteur formel alors que dans les pays industrialisés c'est la situation inverse qui prévaut.

Les biens et services relevant de l'économie de subsistance sont produits et consommés dans les ménages. Dans les collectivités rurales pauvres l'agriculture de subsistance est l'une des principales activités caractéristiques de ce secteur.

À la base de la pyramide on trouve l'économie des tâches domestiques qui regroupe tous les travaux nécessaires à la production et au maintien des personnes, et à la construction de collectivités sûres, tranquilles et solidaires dans lesquelles on peut vivre et travailler. Les soins aux enfants, la préparation des repas, le ménage, les lessives, les corvées d'eau et de bois, les soins aux malades, aux personnes âgées et invalides, et le travail bénévole dans les environs entrent pour une bonne part dans ce secteur qui fait appel à une main d'œuvre abondante et non payée dont dépendent les autres secteurs de l'économie. Certes on y retrouve des hommes et des garçons mais ce secteur dépend presque exclusivement du travail non payé des femmes.

1.8. Quel problème la planification et la budgétisation sensible au genre tente-t-il de résoudre ?[4]

Les budgets, dans les pays en développement, notamment, sont confrontés au même type de problème, tout particulièrement dans le domaine du genre.

Manque de données budgétaires et de statistiques socioéconomiques précises

D'une part, les informations nécessaires pour mener une analyse en profondeur ne sont pas forcément disponibles. D'autre part, lorsque des données pertinentes existent, d'autres problèmes – de calendrier, d'accessibilité, de fréquence, de fiabilité et de cohérence – peuvent se greffer. L'identification du type d'informations nécessaires, dont les données sexospécifiques, n'est qu'une première étape pouvant conduire à un long processus de collecte, de systématisation et de publication de données appropriées.

Manque de reddition comptable

Le budget est perçu comme un domaine opaque auquel les citoyens et même les agents gouvernementaux, en dehors de l'exécutif, n'ont pas ou ont très peu accès. Au cours de la dernière décennie, cette conception a subi d'importants changements, en raison d'une série d'évolutions à l'échelle mondiale – notamment les processus politiques émergents de démocratisation, de décentralisation, de lutte contre la corruption et de réduction de la pauvreté.

Manque de transparence et de participation

En dépit de la démocratisation, l'absence de cadres réglementaires garantissant le droit d'accès à l'information demeure une lacune qu'il est urgent de combler. Dans de nombreux pays, l'absence d'informations budgétaires et programmatiques utiles réduit les possibilités d'agir de manière constructive avec le gouvernement. Il est extrêmement difficile d'évaluer les intentions du gouvernement en matière de genre et d'équité sexuelle dans ces conditions.

Manque de mesures claires en termes d'efficacité et d'impact

Il est extrêmement difficile d'établir un lien direct entre le budget et son impact réel. L'analyse approfondie des problèmes qui exigent un financement public n'est que trop rare. Faute d'une vision claire des populations à atteindre et de ce que les services fournis peuvent réellement apporter aux différents groupes spécifiques, la performance des financements risque d'être limitée et de ne se mesurer qu'en termes financiers. De fait, l'absence d'évaluations réelles de l'impact des dépenses est généralisée. Les indicateurs d'impact et les évaluations sensibles à la dimension genre constituent une nécessité vitale, d'autant que les inégalités structurelles sous-jacentes ne sont pas toujours prises en compte dans la conception des services et que certains programmes apparemment « rentables » reposent sur le travail des femmes, qui ont déjà fort à faire, et creusent davantage les inégalités.

Manque de revenus, projections inadaptées et pression des donateurs multilatéraux

Le budget est fortement tributaire du manque des ressources stables et suffisantes. Dans certains cas, des programmes bien conçus et sensibles aux besoins des différents groupes se voient corriger sans grand égard pour les priorités sociales, victimes du manque de ressources ou de projections inadaptées. Dans les pays où une part importante du budget provient de la coopération internationale et des IFI, les retards dans l'engagement réel des fonds peuvent réduire considérablement l'année fiscale.

[4]Bridge development – gender, Hazel Reeves et Charlie Seve, *Genre et budgets, Boîte à outils*, 2006, 54 pages

1.9. Définition des initiatives de planification et de budgétisation sensible au genre[5]

Par « initiatives de planification et de budgétisation sensible au genre », on entend divers efforts visant à décomposer le budget de l'État afin d'analyser son impact sur les femmes, les hommes, les garçons et les filles. Ces initiatives ont pour principal objectif de vérifier si les dépenses publiques sont réparties de manière équitable et de promouvoir ainsi l'égalité des sexes. Selon ce principe, les budgets sensibles à la dimension genre ne sont ni des budgets séparés conçus pour les femmes, ni limités à l'objectif d'obtenir une augmentation des ressources spécifiquement destinées aux femmes.

Il existe une différence entre une analyse budgétaire sensible à la dimension genre et une formulation de budget sensible à la dimension genre. La première renvoie aux efforts qui doivent être entrepris pour évaluer la façon dont les budgets passés et présents reconnaissent et répondent aux besoins différenciés des divers groupes d'hommes, de femmes, de filles et de garçons.

La seconde consiste à introduire la dimension genre en tant que critère transversal dans les activités de planification et la répartition des fonds qui en découle. De toute évidence, une analyse budgétaire sensible à la dimension genre est nécessaire pour identifier les actions à entreprendre en vue de parvenir à une formulation budgétaire sensible à la dimension genre.

Les initiatives de planification et de budgétisation sensible au genre (PBSG) peuvent être menées dans le cadre du gouvernement – au niveau exécutif ou législatif – ou en dehors, dans le cadre d'initiatives émanant de la société civile. Elles peuvent également être entreprises aux niveaux national, sectoriel et local.

La plupart des initiatives durables et évolutives (Afrique du Sud, Tanzanie, Philippines et Mexique) impliquent un processus multipartite et à plusieurs niveaux.

L'analyse du budget à travers ce prisme du genre porte différents noms dans le monde entier. Les initiatives australiennes et sud-africaines parlent de « budgets des femmes » (*women's budgets*). Des initiatives plus récentes ont préféré les termes de « budgets sexospécifiques » ou « budgets soucieux de l'égalité des sexes » ou « budgets sensibles à la dimension hommes-femmes ». Au Mali, on les appelle des « initiatives de planification et de budgétisation sensible au genre (PBSG) », car un accent particulier doit être mis sur les processus tant de planification que de budgétisation.

[5]Bridge development – gender, Hazel Reeves et Charlie Seve, *Genre et budgets, Boite à outils*, 2006, 54 pages

1.10. Quel est l'objectif recherché par la PBSG ?[6]

- L'analyse genre des budgets permet d'identifier les manques et les décalages entre l'accès des femmes et celui des hommes aux ressources publiques. Elle permet également de vérifier que la distribution des ressources publiques est définie en fonction de leurs besoins respectifs.
- L'objectif est de redéfinir les priorités et d'allouer des ressources qui répondent aux besoins de toutes les composantes de la population, notamment les femmes et les hommes, en prenant en compte de façon explicite la situation défavorable des femmes.
- L'analyse genre des budgets par des chercheurs indépendants, la société civile et des institutions gouvernementales est indispensable pour promouvoir une société plus démocratique, ouverte et participative au sein de laquelle les processus gouvernementaux sont transparents et les décideurs s'engagent à rendre des comptes à la population, notamment les femmes et les hommes.
- L'analyse genre des budgets est un enjeu politique (transparence, responsabilisation, gouvernance, droits.)

1.11. La Planification et la Budgétisation Sensible au Genre (PBSG), quelle finalité ?

La finalité est plurielle. Il s'agit de :

- répondre aux besoins des femmes et des hommes et de renforcer l'efficacité des choix budgétaires ;
- promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- accroître l'efficacité économique et contribuer au bien-être social ;
- réduire la pauvreté des femmes et des hommes ;
- accroître la transparence et la participation à travers un contrôle citoyen ;
- définir les responsabilités des planificateurs et des gestionnaires dans la réduction des inégalités et des écarts ;
- renforcer le rôle du parlement dans le processus budgétaire.

[6] Bridge development – gender, Hazel Reeves et Charlie Seve, *Genre et budgets, Boîte à outils,* 2006, 54 pages

1.12. Difficultés et contraintes liées à la planification et à la budgétisation sensible au genre (PBSG)[7]

Collecte de données par sexe

Dans la plupart des pays, on peut trouver quelques données ventilées par sexe tant dans les administrations qu'en dehors de celles-ci. Cependant, il faudrait produire davantage d'informations, si l'on veut éclairer réellement les différences et les inégalités entre les hommes et les femmes et entre garçons et filles en matière d'accès et de contrôle aux ressources, ainsi que de perspectives et de sécurité, y compris les droits des femmes et des filles.

Hiérarchisation

Il peut y avoir des contraintes ou des « arbitrages » budgétaires tels qu'il devient difficile de hiérarchiser les résultats suggérés par une budgétisation prenant en compte le genre. Il convient, par conséquent, de définir des cadres appropriés permettant de hiérarchiser les questions par sexe au sein d'un même secteur, pour l'ensemble des secteurs et dans le cadre du budget général. Ce procédé revêt la plus haute importance, lorsque des stratégies de lutte contre la pauvreté sont mises en œuvre à l'échelle du pays.

De l'analyse aux changements des politiques et budgets

La plupart des initiatives de budgétisation prenant en compte le genre dans le monde en sont encore au stade de l'analyse du budget dans cette perspective. Il existe de plus en plus d'exemples où l'analyse a abouti à des allocations budgétaires conséquentes ou à l'introduction d'indicateurs de performance budgétaire sensibles au genre. Des initiatives telles que le programme *Tanzania Gender Networking,* ont dépassé le stade de l'analyse pour intégrer le genre dans les budgets. Il n'existe ni de formule ni de recette toute faite pour définir un budget de ce type. Il s'agit d'un processus politique qui s'inscrit dans le contexte du pays concerné et dans une situation économique, sociale et culturelle donnée.

Limites à l'intervention du Parlement et des organisations de la société civile

Les parlements, en collaboration avec des experts et des groupes spécialisés de la société civile, ont fait progresser considérablement la prise en compte du genre dans le budget, notamment en Afrique du Sud, en Écosse, au Pérou et en Ouganda. Cependant, il existe des limites aux interventions parlementaires et des organisations de la société civile. Le rôle du Parlement dans le processus budgétaire consiste à approuver le budget et contrôler son exécution, la formulation et l'exécution du budget étant des prérogatives de l'exécutif.

Institutionnalisation des outils de planification et de budgétisation sensible au genre

La planification et la budgétisation sensible au genre suppose de la volonté politique, des ressources et capacités suffisantes et une bonne maîtrise des techniques budgétaires de la part des autorités en charge de la planification et de la budgétisation.

[7]Union interparlementaire, PNUD, Institut de la Banque Mondiale, ONU Femmes, *Parlement, budget et genre, guide pratique à l'usage des parlementaires,* n° 6, 2004, 115 pages, p. 79

1.13. Clés pour la réussite de la planification et de la budgétisation sensible au genre[8]

- Volonté politique et optimisation des opportunités offertes par les changements politiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Définition d'une vision stratégique en faveur de l'égalité hommes-femmes ;
- Nécessité d'un travail systématique et constant, reposant sur des ressources suffisantes en termes de méthodes, d'instruments et d'expertise ;
- Importance de l'engagement de la société civile pour des activités de suivi et de plaidoyer ;
- Importance de la participation des femmes aux débats et à la prise des décisions budgétaires ;
- Collaboration effective et étroite entre les Ministères des Finances et de la Planification et les mécanismes nationaux de promotion de la femme : les Ministères des Finances doivent être sensibilisés à l'importance de l'intégration d'une démarche soucieuse de l'équité entre les sexes dans l'élaboration de la politique économique et l'établissement du budget ; ils doivent jouer un rôle de leadership ; il y a lieu de sensibiliser les mécanismes nationaux de promotion de la femme sur leur rôle dans la gestion des finances publiques pour la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes ; l'absence d'un véritable dialogue entre le Ministère des Finances, les mécanismes nationaux de promotion de la femme, les coordonnateurs pour les questions d'égalité au sein des ministères d'exécution et les organisations de femmes constitue un obstacle majeur à la mise en place de budgets sensibles au genre ;
- Implication active des parlementaires : les organes législatifs doivent veiller à ce que les engagements pris en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme soient intégrés dans le budget ; si le gouvernement est celui qui devra, en dernier ressort, intégrer le genre dans les critères qui régissent la répartition des fonds, il incombe au pouvoir législatif de demander des comptes à l'exécutif sur ce qu'il convient de faire pour supprimer les inégalités ; l'interaction de tous ces acteurs dans un processus hautement politique, qui questionne le fondement même des structures de pouvoir, est essentielle dans ce processus à long terme ;
- Engagement des donateurs bilatéraux et multilatéraux et des organismes de recherche pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes;
- Disponibilité d'informations quantifiées sur les situations réellement vécues par les femmes et les hommes, leurs perceptions différenciées et leur contribution économique et sociale ; ceci nécessite l'élaboration d'un système de données ventilées par sexe, détaillées, fiables et actualisées ;
- Élaboration d'indicateurs soucieux de l'égalité des sexes permettant le suivi et l'évaluation de la gestion des finances publiques ;
- Renforcement des capacités en matière de planification et de budgétisation sensible au genre des acteurs intervenant tout au long du processus d'élaboration, d'exécution, de contrôle et de suivi du budget et des politiques publiques ; il est nécessaire d'institutionnaliser les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités et de mener des campagnes d'information sur ce type de planification et de budgétisation ; une bonne connaissance des données techniques et statistiques est cruciale tant pour assurer la crédibilité de l'initiative que pour mobiliser les décideurs ; si les ateliers visant à démystifier le budget sont indispensables aux défenseurs de la cause des femmes, il est vital de les compléter par des sessions de formation en vue de sensibiliser les hauts fonctionnaires de l'État sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes , ainsi que sur l'importance des ressources pour la réduction de ces inégalités.

[8]OIF, *Document de synthèse sur le financement de l'égalité entre les femmes et les hommes, Du dire au faire, Québec, 10 au 13 septembre 2008.*

MODULE II : Processus de planification et de budgétisation sensible au genre – cadrage politique

Le Plan de Développement Social, Économique, et Culturel (PDSEC) constitue pour les communes le principal outil de pilotage de leur développement. Avant même de réaliser les produits de planification identifiés dans le PDSEC, le processus de planification décentralisée et participative vise à créer de manière permanente et durable des espaces de concertation et de dialogue entre l'ensemble des parties prenantes locales. En effet, les attentes, les perceptions et les priorités de ces acteurs peuvent différer de manière sensible. Au regard des pesanteurs socioculturelles, en particulier de la division traditionnelle du travail, des rôles et des responsabilités, les femmes et les hommes n'ont pas toujours les mêmes opportunités et contraintes pour participer de manière effective et efficace au processus de planification locale. Le rôle des autorités de la commune consiste à assurer la participation quantitative et qualitative des femmes et des hommes.

2.1. Cadrage politique de la planification sexospécifique communale

Le processus de planification locale fait référence aux documents de politique nationale et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Dans le cadre de la planification sexospécifique communale, il s'agit essentiellement du document de projet de Politique Nationale Genre et de l'Objectif 3 des OMD, à savoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme.

2.1.1. Politique Nationale Genre

Le Gouvernement du Mali, à travers le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, a adopté en novembre 2010 une Politique Nationale Genre. La nouvelle politique comporte six orientations stratégiques. La sixième orientation porte sur la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, en tant que principe directeur de bonne gouvernance, dans les politiques et réformes publiques les plus porteuses de changements et les budgets, en tenant compte de la décentralisation et de la déconcentration.

Les politiques publiques ne sont pas neutres, car elles produisent des effets différents sur les femmes et les hommes et sur les diverses catégories sociales, en fonction de leurs statut, âge, rôle dans la famille et dans la société, lieu de résidence, occupation, conditions socioéconomiques, etc.

Cette sixième orientation stratégique pose comme postulat que l'égalité entre les hommes et les femmes est une composante essentielle pour une gestion saine des affaires publiques et qu'il revient à l'État de proposer des politiques globales et sectorielles qui soient aussi avantageuses pour les femmes que pour les hommes en vue d'assurer le bien-être de la population et la croissance économique du pays.

La présente orientation stratégique se décline en **deux (2) axes d'intervention :**

1. l'institutionnalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les réformes, politiques, institutions et systèmes de planification nationale, sectorielle et locale ; et
2. l'amélioration du rendement des politiques publiques à travers l'intégration de l'approche d'élaboration de budgets sensibles au genre (BSG) aux niveaux national, sectoriel et local.

2.1.2. Stratégie Nationale de Planification et de Budgétisation Sensible au Genre

La Stratégie Nationale est une contribution à la mise en œuvre de l'Orientation Stratégique n° 6 de la Politique Nationale Genre (PNG) portant sur l'amélioration du rendement des politiques publiques. Le résultat attendu du programme est que **les cadres de planification et de budgétisation nationaux (CBMT, CDSMT) et locaux (PDSEC) intègrent l'approche BSG.** Pour ce faire, une approche graduelle sera préconisée, avec l'institutionnalisation de la BSG dans six des dix secteurs prioritaires identifiés par la PNG au niveau national et dans 11 communes pilotes du Projet Genre et Décentralisation dans les régions de Mopti et Tombouctou au niveau local. Cette approche graduelle permettra de tester la méthodologie et de tirer des leçons en vue de l'adoption des bonnes pratiques dans les autres secteurs/régions.

Elle se traduit par trois principaux produits, avec des activités spécifiques aux niveaux national et local, à savoir :

1) ***le plaidoyer auprès des décideurs politiques et des partenaires techniques et financiers pour l'adoption de l'approche BSG ;***
2) ***le renforcement des capacités des acteurs de la planification et de la budgétisation aux niveaux national et local sur la BSG ; et***
3) ***la mise en place d'un mécanisme de suivi régulier de la mise en œuvre de la BSG aux niveaux central et local.***

La mise en œuvre opérationnelle des principales activités se fera à travers les stratégies d'intervention suivantes :

- **Plaidoyer :** Il aura pour but de mobiliser le soutien des décideurs politiques pour l'adoption d'une approche BSG au Mali. En particulier, le Ministère de l'Économie et des Finances, ainsi que la Primature, seront ciblés afin que l'adoption de la BSG soit intégrée dans la « Lettre Circulaire » relative à la Loi de Finances 2012. Ce plaidoyer sera mené également au niveau décentralisé, auprès les décideurs locaux dans les régions de Mopti et Tombouctou, en particulier dans les 11 communes pilotes du Projet Genre et Décentralisation, afin que les budgets des plans de développement local prennent en compte la dimension genre. Le programme aura vocation à doter les OSC aux niveaux national et local des outils nécessaires pour mener ce plaidoyer.
- **Renforcement des capacités :** un vaste programme de renforcement de capacités sera mis en œuvre afin de permettre aux cadres chargés de la planification et de la budgétisation au sein des six ministères identifiés d'appliquer la BSG dans leur secteur. Cette formation sera assurée également au niveau local, ainsi qu'au niveau

de ceux qui sont en charge du contrôle budgétaire, notamment le Parlement, et au sein de la société civile. Différents modules seront développés, notamment des modules génériques de sensibilisation des décideurs politiques (parlementaires et Gouvernement) à la dimension genre des budgets ; des modules de formation concernant les cadres en charge de planification et de la budgétisation au niveau central et dans les secteurs prioritaires ciblés ; des modules spécifiques concernant le processus de prise de décision budgétaire et le contrôle budgétaire, à l'intention des parlementaires et des conseillers/conseillères communaux/communales ; des modules spécifiques concernant le suivi budgétaire, à l'intention des organisations de femmes et de la société civile.

- **Appui technique :** afin d'assurer la mise en œuvre effective de l'approche BSG, un appui technique aux cadres formés des six ministères est prévu au moment de la planification et de l'élaboration des budgets sectoriels (budgets-programmes et CDSMT). Au niveau local, les 11 communes pilotes où un appui a déjà été assuré pour l'élaboration des PDSEC au début de 2010, dans le cadre du Projet Genre et Gouvernance, un appui technique continu est prévu pour s'assurer de la mise en œuvre effective du volet « Genre » des PDSEC.
- **Recherche :** afin de mieux cerner le niveau d'application de la BSG au Mali, une étude sera effectuée au début du projet, en partenariat avec l'UNICEF. Cette étude procédera, notamment, à une analyse des documents et processus de planification et de budgétisation aux niveaux national (CBMT), sectoriel (les 10 ministères d'institutionnalisation de la PNG) et local. Les recommandations de l'étude serviront à améliorer la mise en en œuvre du programme BSG au Mali. La documentation et la diffusion des bonnes pratiques liées au cas du Mali feront également partie de la stratégie de recherche.
- **Partenariat et établissement d'alliances stratégiques :** pour une meilleure coordination des actions et le partage des informations, des partenariats seront établis, notamment avec les instituts de formation (universités, centre de formation des CT), afin d'intégrer l'approche BSG dans les modules de formation, et avec les instituts de statistique (CNDIFE, INSTAT, AFRISTAT) pour intégrer l'approche BSG dans la production des statistiques nationales et régionales.
- **Coopération Sud-Sud :** compte tenu des expériences acquises dans d'autres pays africains dans le domaine de l'adoption de l'approche BSG, des échanges seront organisés entre les cadres maliens et ceux d'autres pays tels que le Maroc et le Sénégal afin que le Mali puisse s'inspirer des meilleures pratiques adoptées dans ces deux pays.

2.1.3. Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes (OMD III)

L'approche genre préconisée pour atteindre l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes repose essentiellement sur trois axes majeurs qui se renforcent mutuellement : le mainstreaming ou transversalité, les activités spécifiques aux femmes et les compétences critiques liées au genre.

La réalisation de chacun de ses axes découle d'un processus de diagnostic participatif utilisant les « lunettes genre ».

- **Diagnostic sexospécifique**

Le diagnostic sexospécifique permet de bien analyser :

- les structures sociales, notamment les ménages, les institutions et les mécanismes qui soutiennent et renforcent les inégalités entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles ;
- les acteurs et les leviers porteurs qui peuvent enclencher et soutenir une dynamique au niveau local ;
- les pesanteurs et les contraintes que peuvent rencontrer les groupes d'hommes et de femmes pour accéder aux ressources de leur environnement et en bénéficier.
- la composition et les compétences en genre des acteurs (élus, services techniques, organisations communautaires, tutelle).

Ce diagnostic se fait à travers l'application des lunettes genre et permet d'orienter la planification et la budgétisation des collectivités afin qu'elles prennent mieux en compte la réalité et les besoins des femmes et des hommes dans le processus de planification et de budgétisation au niveau municipal. Cette analyse est donc obligatoire. Elle permet de dégager avec précision les stratégies et actions nécessaires par secteur, les activités spécifiques aux femmes et les compétences nécessaires à l'équipe communale, ainsi que les services d'appui-conseil requis pour le processus de planification et de budgétisation des collectivités, avec une perspective sexospécifique.

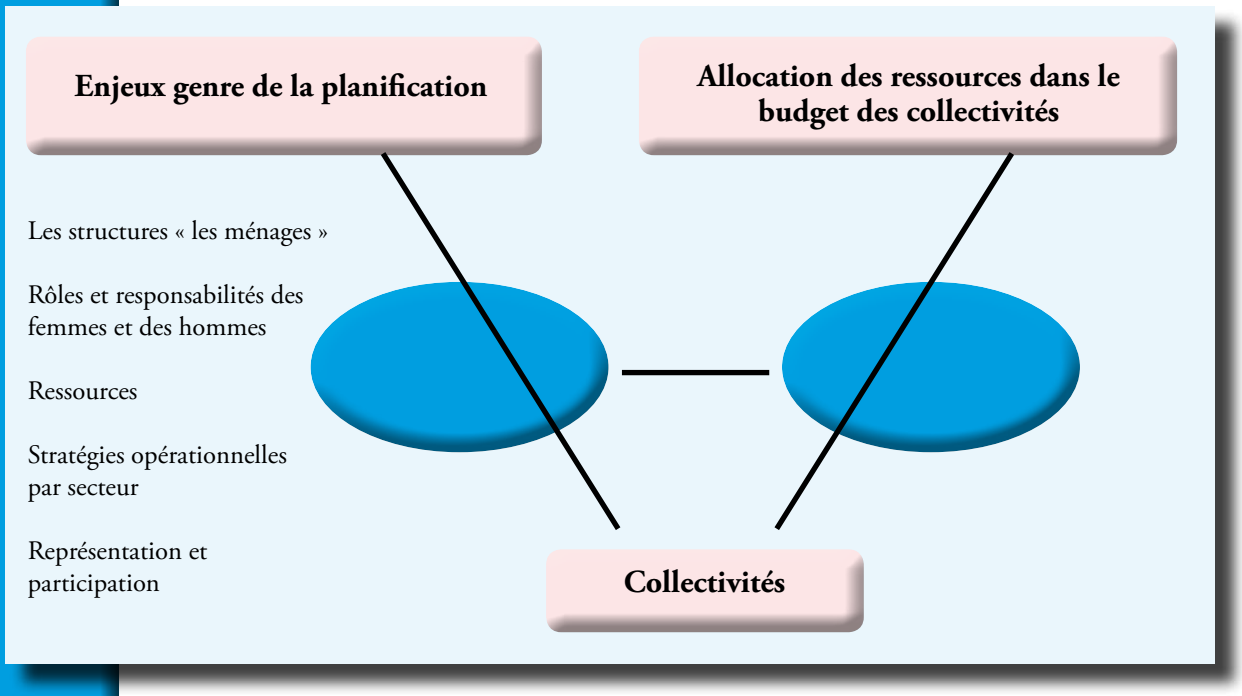

- *Mainstreaming* **ou transversalité de la perspective sexospécifique**

Le *mainstreaming* se base sur l'évidence que les femmes ne constituent pas un secteur à part, mais que comme les hommes, elles sont les cibles des politiques, programmes et projets sectoriels. Les besoins des femmes doivent alors être pris en compte par l'ensemble des secteurs, quel que soit le niveau d'intervention. Cette évidence se reflète dans l'ensemble des OMD.

Tableau 1. Importance de la perspective sexospécifique par OMD

OMD	Importance de la perspective sexospécifique
1) Réduire l'extrême pauvreté et la faim	En milieu rural, les femmes, à l'instar des hommes, sont actives tout au long de la chaîne de production et de consommation. L'amélioration des moyens de production des paysans et paysannes, l'accès et le contrôle des femmes à la terre et à l'équipement, le renforcement de leurs capacités, contribuent à la lutte contre la pauvreté.
2) Assurer l'éducation primaire pour tous	L'éducation universelle de base concerne les filles et les garçons. Les filles et les garçons ne sont pas toujours confrontés aux mêmes difficultés et contraintes pour accéder à l'école et y rester jusqu'à la fin de leur cycle. Au nombre des contraintes des filles figurent le mariage précoce, les travaux champêtres, les grossesses et les stéréotypes.
4/5) Réduire la mortalité infantile/ Améliorer la santé maternelle	L'éducation des mères et le renforcement de leur pouvoir économique ont un impact significatif sur la santé maternelle et infantile. Les mères de famille constituent les premiers recours. Leur capacité à diagnostiquer de façon précoce les maladies de leurs enfants et à suivre le calendrier de vaccination permet d'atteindre cet objectif. La position des maris, en particulier en ce qui concerne la prise de décision et les moyens de transport pour accéder aux centres de santé, sont des éléments importants à prendre en considération. La gestion de la maternité, de ses avantages et de ses inconvénients est une affaire de « couple ».
6) Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies	La transmission du VIH/Sida est souvent favorisée par des relations d'inégalité entre les hommes et les femmes. Ces inégalités sont favorisées, à leur tour, par la dépendance économique des femmes, les pratiques culturelles (polygamie, lévirat, etc.). L'accroissement de la responsabilité partagée des femmes et des hommes dans la propagation de la pandémie est une stratégie pertinente pour l'atteinte de cet objectif.
7) Préserver l'environnement	Les hommes, mais surtout les femmes, du fait de certaines responsabilités sociales telles que la préparation du repas, peuvent contribuer, dans une certaine mesure, à la dégradation de l'environnement. La participation des femmes à l'ensemble des activités contribue à assurer un environnement durable.
8) Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	La prise en compte de la dimension genre par une organisation est une condition à remplir pour engager un partenariat. Elle constitue une conditionnalité, une valeur et un principe fondamental pour l'atteinte des OMD.

- **Domaines prioritaires concernant les femmes et les filles**

Cet axe est spécifique à l'Objectif 3 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ». Il convient de comprendre que les femmes ne constituent pas un groupe homogène. Le présent axe cible surtout les femmes, les filles vivant dans l'extrême pauvreté et les adolescentes.

Les domaines prioritaires d'intervention peuvent découler du diagnostic genre, selon le contexte, les actions majeures porteront sur :

1) la création/renforcement des opportunités d'éducation post primaire pour les filles ;
2) la promotion des droits des filles en matière de santé de la reproduction ;
3) la mise en place d'infrastructures/équipements pour l'allégement des tâches des femmes ;
4) les droits à la propriété et à l'héritage des femmes ;
5) la réduction des inégalités fondées sur le genre dans l'emploi ;
6) la représentation des femmes au Parlement et au Gouvernement ;
7) la lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes.

La mise en œuvre des actions nécessite l'intégration de mesures spécifiques dans le Plan de Développement Social, Économique et Culturel (PDSEC).

- **Compétences critiques en matière de prise en compte du genre**

La prise en compte effective de la perspective sexospécifique dans le processus de planification communale exige à la fois la présence de femmes et d'hommes suffisamment outillés et sensibles à la perspective sexospécifique. Ces femmes et hommes doivent être présents dans tout le dispositif d'appui-conseil et d'accompagnement des communes dans le processus de planification communale.

2.1.4. Compétences transférées aux collectivités

Dans le cadre de la décentralisation, l'État a transféré un certain nombre de compétences aux collectivités territoriales. Chacun des domaines transférés a de fortes implications sexospécifiques que les élus locaux, les partenaires des collectivités et les organisations féminines se doivent de comprendre afin de les intégrer dans le processus de planification. Il convient juste de rappeler que ces implications sexospécifiques nécessitent la prise en compte de mesures d'accompagnement spécifiques, en plus des activités traditionnelles de planification.

Ces mesures se rapportent à la participation effective des femmes et des hommes à tout le processus de planification et à la prise en compte effective des priorités des femmes dans la budgétisation des activités. L'implication effective des femmes à travers les associations féminines a le double avantage d'accroître de façon quantitative et qualitative la représentativité des femmes dans la planification locale et d'aider à la définition et à la priorisation d'interventions pertinentes pour satisfaire les besoins des femmes. Il est indéniable que la voix des femmes est la plus indiquée pour mieux présenter les problèmes des femmes. Les femmes connaissent leurs problèmes et sont en mesure de les exprimer. Le tableau ci-après présente les domaines de compétences prioritaires.

Tableau 2. Domaines de compétences

Domaine de compétences	Compétences spécifiques de la collectivité locale	Implication/enjeux sexospécifiques
Éducation	Le décret n° 313/P-RM du 04 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'État aux collectivités territoriales en matière d'éducation stipule en son article 2 que les CT exercent, entre autres, les compétences relatives à : l'élaboration des stratégies locales de scolarisation, en particulier celle des filles, dans les écoles fondamentales de premier cycle ; l'organisation des centres féminins créés dans le cadre de l'alphabétisation autour des activités génératrices de revenu.	En général, les filles et les garçons n'ont pas les mêmes opportunités et contraintes dans le domaine de l'éducation primaire. Les filles participent souvent aux corvées domestiques aux côtés de leurs mères, ce qui a une incidence sur leurs performances scolaires. Le mariage précoce et les abandons figurent au nombre des autres problèmes auxquels elles sont confrontées. Les chances pour une fille d'achever le cycle primaire sont assez faibles, en particulier lorsqu'elle doit parcourir de longues distances ou aller ailleurs pour achever leur cycle.
Santé	Le décret n° 314/P-RM du 04 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'État aux collectivités territoriales en matière de santé stipule en son article 2 que la commune exerce, entre autres, les compétences relatives à l'élaboration du plan communal en matière de santé.	S'agissant de la santé, les enjeux se situent au niveau des consultations pré et postnatales, de la pratique de la planification familiale et de l'accès des adolescent(e)s à l'information et aux services de santé de la reproduction.
Eau	Le décret n° 315/P-RM du 04 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'État aux collectivités territoriales en ce qui concerne l'eau stipule en son article 2 que la commune exerce, entre autres, les compétences relatives à l'élaboration du plan de développement communal et d'hydraulique rurale, au contrôle et au suivi des structures agréées pour la gestion des infrastructures d'alimentation en eau potable.	Les femmes étant les premières utilisatrices d'eau potable, leur participation à toutes les décisions concernant l'implication, la gestion, la réparation des points d'eau est primordiale.
Gestion des ressources naturelles	La gestion des ressources naturelles relève des compétences générales. Cette gestion est essentiellement communautaire et fondée sur des conventions locales.	Des activités domestiques des femmes telles que la collecte du bois de chauffe pour la cuisson des repas pèsent sur leur calendrier journalier. L'implication des femmes dans les activités de conservation de la nature et la mise à disposition d'équipements et de matériel permettant de réduire la consommation de bois de chauffe constituent des mesures importantes à prendre.

MODULE III : Comment réussir la planification et la budgétisation sensible au genre (PBSG) au niveau décentralisé au Mali ?

3.1. Principaux outils de planification sensible au genre au niveau décentralisé

Les outils sont présentés selon les principales étapes du processus. Ces étapes sont le diagnostic, l'élaboration, la validation et l'adoption, ainsi que la mise en œuvre. Il s'agit à la fois des outils du guide national d'élaboration du PDSEC intégrant la perspective sexospécifique et des outils spécifiques genre.

3.1.1. Phase de diagnostic

La phase de diagnostic compte le plus grand nombre d'outils. Il s'agit des outils de collecte de données intégrant la perspective sexospécifique et des outils spécifiques genre. Les outils spécifiques genre ont surtout l'avantage de permettre de collecter des données complémentaires nécessaires pour procéder à une analyse différenciée selon le genre. Les outils sont souvent des questions simples. La forme interrogative a été choisie comme outil, car elle est facilement utilisable par tous les acteurs, y compris ceux qui n'ont pas eu la chance de savoir lire et écrire.

L'application des outils intégrant la perspective sexospécifique nécessite, néanmoins, un certain niveau de formation, car elle fait appel à d'autres techniques de collecte de données qualitatives telles que celle du focus groupe. Dans le cadre de l'organisation du focus ou des interviews, il est vivement recommandé d'élaborer un recueil différencié (femmes/hommes) des données et de faire une synthèse de celles-ci. En guise de conseil pratique, nous préconisons de veiller à ce que les femmes expriment clairement leurs perspectives et que celles-ci soient clairement enregistrées. Il faut à tout prix éviter que les hommes expriment la perception des femmes. Celles-ci savent ce qu'elles vivent et ce à quoi elles peuvent aspirer.

Outils de collecte de données intégrant la planification sensible au genre

Principal support*	Propositions pratiques et suggestions sexospécifiques
Fiche de recensement des atouts et potentialités, réalisations, problèmes et contraintes (Outil 1)	Mettre l'accent sur le potentiel humain, notamment les activités de survie des femmes. Donner la proportion de la population en femmes et hommes
Fiche d'identification des causes des problèmes majeurs (Outil 2)	Indiquer les effets différenciés des problèmes sur les femmes et les hommes
Fiche de sélection des contraintes prioritaires (Outil 3)	Mettre l'accent sur les contraintes spécifiques aux femmes et aux filles comme critère de sélection des priorités
Fiche de mise en commun (Outil 4)	
Fiche de classement/priorisation (Outil 5)	
Grille de sélection des contraintes prioritaires (Outil 6)	Faire de la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes un critère de sélection des contraintes

*Ces supports sont tirés du guide d'élaboration des plans communaux

Outil 1 : Fiche de recensement des potentiels/atouts du village

Nom du village :…….. Nom de l'animateur :……. Date :…….

Population du village

Hommes :

Femmes :

Potentiel au niveau du village	Utilisations possibles du potentiel	Domaine/secteur
1.		
2.		

Outil 2 : Fiche d'identification des problèmes, de leurs causes et de leurs effets

Nom du village :……Nom de l'animateur :……Date :……..

Problèmes/contraintes notamment les contraintes spécifiques aux femmes et aux filles	Causes du problème	Effets du problème sur les femmes et les hommes	Potentiel local disponible pour la résolution du problème	Domaine/secteur
1.				
2.				

Outil 3 : Fiche de sélection des contraintes prioritaires				
Nom du village :…….. Nom de l'animateur :……. Date :…….				
Problèmes/contraintes prioritaires, notamment les Contraintes spécifiques aux femmes et aux filles	Causes du problème	Effets du problème sur les femmes et les hommes	Potentiel local disponible pour la résolution du problème	Domaine/ secteur
1.				
2.				

Outil 4 : Fiche de mise en commun des contraintes de la commune, de leurs causes et de leurs effets					
Problèmes/contraintes, notamment les contraintes spécifiques aux femmes et aux filles	Causes du problème	Effets du problème sur les femmes et les hommes	Nom des villages concernés par le problème	Potentiel local disponible pour la résolution du problème	Secteur/sous secteur
1.					
2.					

Outil 5 : Fiche de classement des contraintes par niveau de compétences des CT					
Contraintes/problèmes, notamment les contraintes spécifiques aux femmes et aux filles	Niveau de compétences				
	Organisation de base	Commune	Cercle	Région	Gouvernement central (État)

Outil 6 : Grille de sélection des contraintes prioritaires relevant de la compétence de la CT et d'identification de solutions						
Contraintes problèmes prioritaires, notamment les contraintes spécifiques aux femmes et aux filles	Causes du problème	Effets du problème sur les femmes et les hommes	Nom des villages concernés par le problème	Solutions envisagées (possibilité d'inter-collectivité)	Période de réalisation	
					Court terme	Moyen terme
1.						
2.						

3.1.2. Les outils spécifiques genre[9]

Les outils spécifiques genre servent à collecter des informations et des données complémentaires. Ils permettent de fournir des données quantitatives et qualitatives désagrégées dans chaque domaine de planification.

Outil 5 : Collecte des données désagrégées quantitatives complémentaires

Secteurs	Types de données
Conseil communal	- Population féminine/masculine de la commune - Tranche d'âge - Nombre de ménages ayant des femmes comme chef de ménage - Nombre d'élus femmes/hommes - Composition (femmes/hommes) du conseil communal - Rôles des femmes au sein du conseil communal - Composition (femmes/hommes) des commissions de travail - Rôles des femmes et des hommes dans les commissions de travail
Éducation	- Taux brut de scolarisation pour les filles et les garçons - Effectif des filles et des garçons par niveau - Indice de parité genre - Nombre de filles des communes qui ont poursuivi leurs études au-delà de la fin du second cycle - Effectif des enseignants et enseignantes - Taux d'alphabétisation des femmes et des hommes - Composition (hommes/femmes) des comités de gestion scolaire - Rôle des femmes dans le comité de gestion scolaire - Nombre de femmes et d'hommes au sein des Centres d'éducation pour le Développement (CED) et des Centres d'Alphabétisation des Femmes (CAFE) - Taux d'abandon par sexe - Taux d'achèvement des filles/garçons au primaire
Santé	- Causes de consultation les plus fréquentes Taux de fréquentation des centres de santé pour les femmes et les hommes - Taux de consultation pré et post natales - Pourcentage d'accouchements à domicile - Distance entre le village le plus éloigné et le centre de santé - Moyens d'accès au centre de santé - Coût moyen de l'ordonnance - Taux de prévalence du VIH/Sida - Taux de prévalence de la pratique de l'excision - Composition (femmes/hommes) de l'ASACO - Taux d'accouchements assistés par un agent de santé - Taux de mortalité infantile
Eau potable	- Composition (femmes/hommes) du comité de gestion de l'eau - Prix du seau d'eau à la pompe - Distance de la famille la plus éloignée au point d'eau potable
Agriculture	- Nombre de femmes et d'hommes propriétaires de terres aménagées - Superficie exploitée par femme/homme - Composition (femmes/hommes) des associations
Élevage	- Nombre de têtes d'animaux appartenant aux femmes et aux hommes - Composition (femmes/hommes) des associations
Pêche	- Nombre de femmes possédant un équipement de pêche (pirogues, filets) - Composition (femmes/hommes) des associations
Environnement	- Nombre de projets dans le domaine de la protection de l'environnement - Nombre de femmes et d'hommes dans les structures locales de protection de l'environnement
Micro finance	- Nombre de structures de micro finance dans la zone - Nombre de femmes et d'hommes qui ont accès au microcrédit - Taux d'intérêt - Conditions d'accès au microcrédit

[9]Ces outils ont été déjà testés dans ces communes, dans le cadre du SAFIC, et les données collectées seront utilisées dans le processus d'élaboration du plan.

Outil 6 : Données qualitatives (revues documentaires et focus groupe)

- Principales sources de revenu des femmes et des hommes dans la commune
- Calendrier saisonnier des femmes et des hommes
- Activités de reproduction, durée et ressources
- Principales activités spécifiques aux femmes
- Division du travail dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage
- Ressources disponibles pour les différentes tâches des femmes et des hommes dans les différents domaines d'activité
- Gestion de la production et partage des bénéfices
- Principales pratiques traditionnelles (sociales et culturelles) des femmes et des hommes : rituels pour les mariages, les divorces, les naissances, les décès, etc.
- Droits de propriété et d'héritage de la femme
- Opportunités d'éducation post-primaires pour les filles
- Accès des adolescents/adolescentes à l'information sur la santé de la reproduction

Outil 7 : Fiche de sélection des contraintes spécifiques aux femmes/filles

Nom du village :…….. Nom de l'animateur :……. Date :…….

Problèmes/contraintes prioritaires	Causes du problème	Effets du problème sur les femmes et les filles	Potentiel local disponible pour la résolution du problème	Domaine/secteur
Opportunités d'éducation post primaire pour les femmes et les filles				
Santé de la reproduction des adolescentes				
Allègement des tâches des femmes et des filles				
Lutte contre les violences faites aux femmes/filles				
Participation des femmes à la vie politique				
Opportunités économiques pour les femmes				
Droits de propriété et d'héritage de la femme				

3.1.3. Phase d'élaboration du Plan

Outil 8 : Canevas de Plan de Développement Communal intégrant le genre

Partie	Contenu	Dimension sexospécifique à prendre en compte
Description de la collectivité	Description géographique et administrative Aspects physique et climatique Localisation des composantes de la collectivité Routes et pistes Éléments historiques : peuplement, culture Groupes humains	S'agissant du peuplement, fournir des données quantitatives désagrégées relatives aux femmes et aux hommes et indiquer les différentes catégories sociales, ainsi que les tranches d'âges ; indiquer toutes caractéristiques importantes pour la dimension genre, notamment les pratiques traditionnelles qui affectent les femmes et les filles
État des lieux des principaux secteurs	Potentialités, atouts et contraintes des différents secteurs	Fournir des données sur la division du travail, les principales activités dans lesquelles les femmes et les filles sont engagées, les contraintes spécifiques qu'elles rencontrent, les ressources disponibles et le niveau d'accès à ces ressources Fournir des informations sur les différents acteurs, ainsi que les contraintes organisationnelles qu'elles rencontrent en mettant l'accent sur les organisations féminines de base, leur mode de fonctionnement et les relations institutionnelles avec les autres acteurs, y compris la collectivité
Vision stratégique du développement de la collectivité	Objectifs stratégiques Axes prioritaires Domaines d'action	Indiquer un objectif stratégique par rapport aux intérêts stratégiques des femmes et des filles, ainsi que les axes prioritaires pertinents dans les domaines stratégiques pour les femmes (voir Outil 7)
Programme d'actions structurant	Actions prioritaires à entreprendre	Définir ces actions en tenant compte du critère d'équité entre les femmes et les hommes Définir des actions prioritaires pour les domaines stratégiques pour les femmes et les filles en se référant, au besoin, à l'Outil 9
Suivi et évaluation	Suivi de la mise en œuvre et du financement	Assurer le suivi des cibles atteintes désagrégées en femmes et hommes Assurer le suivi du niveau d'implication des femmes et des hommes dans les comités de mise en œuvre Assurer le suivi du niveau d'accès et de contrôle des femmes et des hommes aux ressources et aux bénéfices des interventions Assurer le suivi des effets sur la situation différenciée des femmes et des hommes Assurer le suivi des interventions spécifiques ciblant les femmes (Outil 12) Assurer le suivi des ressources budgétaires allouées aux interventions spécifiques ciblant les femmes

Outil 9 : Interventions possibles dans le domaine des intérêts stratégiques	
Domaine stratégique	**Type d'intervention***
Opportunités d'éducation post-primaire pour les femmes et les filles	Création de centres d'alphabétisation Bourses scolaires avec un système d'internat
Santé de la reproduction des adolescentes	Mise en place d'un programme spécifique d'information et de sensibilisation des filles et des garçons sur la santé de la reproduction
Opportunités économiques pour les femmes	Création d'activités génératrices de revenu en fonction des opportunités et contraintes dans la commune
Allègement des tâches domestiques	Mise en place de plateformes et de moulins Promotion de l'utilisation des foyers améliorés
Droits de propriété et d'héritage	Sensibilisation des parents et des leaders religieux sur les droits de propriété et d'héritage de la fille Promotion de l'enregistrement des mariages
Participation des femmes à la vie politique	Formation en matière de leadership et renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des associations féminines
Lutte contre les violences faites aux femmes	Programme de sensibilisation contre les violences Prise de mesures spécifiques au niveau de la mairie concernant les violences Implication des leaders religieux, des hommes et des autorités traditionnelles dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles

* Les types d'intervention proposés seront ceux qui ont été testés dans le cadre des Projets Villages du Millénaire (PVM) au Mali et au Sénégal.

3.1.4. Phase de validation et d'adoption

Outil 10 : Grille d'analyse sexospécifique du document de plan adopté

Cette grille permet de vérifier le niveau de prise en compte de la perspective sexospécifique dans le plan déjà élaboré. Il s'agit simplement de vérifier les réponses aux questions soulevées dans le document du plan.

Domaines	Questions
Données quantitatives et qualitatives	Est-ce que les données sont désagrégées H –F ? (niveau d'instruction, nombre) Est-ce que le texte procède à une description/analyse différenciée (femme/homme) ? Est-ce que le document fait ressortir la perception des femmes et des hommes ? Est-ce que le texte fait ressortir clairement les écarts et les enjeux liés au genre (inégalités, discrimination) ?
Analyse de la division du travail et des rôles genre	Est-ce que le document procède à une analyse des quatre rôles genre pour les femmes et pour les hommes ? Est-ce que pour chaque rôle le texte indique des contraintes et des opportunités spécifiques pour les femmes et les hommes ? Est-ce que pour chaque rôle, le document indique des besoins genre (pratiques, stratégiques) ? Est-ce que les ressources sont indiquées dans le document pour chaque rôle ?
Analyse du niveau et du contrôle des ressources, y compris le budget	Quelles sont les différentes ressources indiquées dans le texte et à qui sont-elles destinées ? (cible), (rôle) ? Est-ce que le texte indique à la fois des ressources matérielles et immatérielles (temps, informations, formation, organisation) ? Quelles sont les conditions différenciées (femme, homme) pour accéder aux ressources ? Accès/contrôle Conditionnalité différenciée femme/homme d'accès aux ressources ? Quelles sont les contraintes différenciées femmes/hommes pour accéder aux ressources ? Quel est le ratio femme/homme/ressource ? Quel est le niveau de contrôle différencié femme/homme par pour chaque ressource ? Quelles sont les contraintes différenciées femme/homme pour le contrôle des ressources ? Est-ce que le texte/document fait ressortir les besoins qui en découlent ? Les actions stratégiques genre sont-elles programmées dans le budget ? Quel sont les ressources budgétaires spécifiques programmées ? Ces ressources sont-elles facilement mobilisables ? Existe-t-il un partenaire pour prendre en charge cette ligne ?
Conclusions et recommandations	Document aveugle au genre (focus sur le secteur) Document neutre (focus secteur, cible), mais ne fait pas ressortir les écarts, inégalités et discriminations Document axé sur la femme (borgne) (focus sur les femmes) Document sensible au genre ou intégrant le genre

3.1.5. Phase de mise en œuvre

Outil 11 : Fiche de Projet intégrant le genre

Cette fiche permet d'élaborer un projet qui intègre mieux la perspective sexospécifique. Elle peut être nécessaire pour la collecte de données spécifiques si ces données ne figurent pas dans le Plan.

Domaine	Contenu	Dimension sexospécifique à prendre en compte
Identification	Voies et moyens de satisfaire les besoins globaux	Tenir compte des besoins stratégiques des femmes et éviter de laisser les interventions ciblant les femmes à plus tard
Préparation du projet	Généralités Analyse des opportunités et des contraintes	Tenir compte des opportunités et des contraintes différenciées pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons Procéder à une bonne analyse de la division du travail et des rôles genre des femmes et des hommes Veiller à l'implication des femmes dans le processus de mise en œuvre Avoir une bonne connaissance des besoins de renforcement de capacités organisationnelles et de développement institutionnel des associations féminines
Élaboration du projet	Objectifs Résultats Actions	Avoir des objectifs et des résultats clairement définis pour les femmes et les hommes
Mise en œuvre du projet	Moyens techniques et financiers	Prendre en compte des actions spécifiques visant à accroître la participation et l'implication des femmes

Outil 12 : Cadre de suivi des interventions spécifiques et globales* pour les femmes et les filles au niveau de la commune

Résultats** attendus pour les femmes et les filles	Indicateurs	Données de base	Cibles	Interventions programmées	Montant du budget	Ligne budgétaire	Responsabilité
							Un point focal au sein du conseil communal

*Les interventions qui ont un fort potentiel d'impact sur les femmes et les filles
**Le cadre de suivi concerne uniquement les interventions spécifiques pour les femmes et les filles

3.2. Budgétisation sensible au genre

3.2.1. Intégration de la planification et de la budgétisation sensible aux différentes étapes du processus budgétaire des collectivités

Étapes du processus budgétaire des collectivités décentralisées	Initiatives de planification et de budgétisation sensible au genre (PBSG)
Préparation du budget	1. Politiques sexospécifiques intégrées dans les lignes directrices budgétaires générales (lettre circulaire) et instructions de la tutelle 2. Priorités de la Politique Nationale Genre (PNG) liées aux domaines de compétence à prendre en compte pour les affectations budgétaires des collectivités
Approbation du budget	1. Utilisation de lignes directrices de l'égalité homme-femme pour l'affectation des ressources 2. Ajout des résultats sexospécifiques dans les notes explicatives qui accompagnent le budget 3. Développement d'un argumentaire sur l'égalité homme-femme pour l'arbitrage budgétaire
Exécution du budget	1. Application des objectifs d'EHF planifiés 2. Formation du personnel sur la perspective EHF 3. Allocation des ressources aux objectifs d'EHF, avec une certaine traçabilité
Vérification et évaluation	1. Intégration de l'EFH dans les vérifications financières qui mettent l'accent sur les dépenses liées aux objectifs d'EFH 2. Intégration de l'EFH dans les vérifications de rendement qui mettent l'accent sur le rendement et les résultats Production d'un rapport sur les résultats en termes d'EFH par collectivité

3.2.2. Priorités de la Politique Nationale Genre à prendre en compte dans l'affectation des ressources publiques

Orientations stratégiques de la Politique Nationale Genre	Axes stratégiques liés aux domaines de compétence des collectivités	Domaines de compétence des collectivités
Vision : *Une société démocratique qui garantit l'épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes grâce au plein exercice de leurs droits égaux fondamentaux, à une citoyenneté active et participative et à l'accès équitable aux ressources, en vue de faire du Mali un pays émergent fort de sa croissance et fier de ses valeurs de justice, de paix, de solidarité et de cohésion sociale.*		
1. Consolidation de la démocratie malienne et de l'État de droit par l'égalité d'accès et la pleine jouissance des droits fondamentaux pour les femmes et pour les hommes	1.3. Sensibilisation du plus grand nombre de femmes et d'hommes à leurs droits et devoirs, aux textes et aux procédures judiciaires 1.4. Lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, lesquelles vont à l'encontre du respect des droits égaux fondamentaux	Police judiciaire
2. Développement d'un capital humain (hommes et femmes) apte à affronter les défis du développement socioéconomique du pays, de la réduction de la pauvreté, de l'intégration africaine et de la mondialisation	2.1. Amélioration de l'accès égal à l'éducation et à la formation 2.2. Amélioration de l'accès à des services de santé de proximité (santé de la reproduction) 2.3. Élimination des contraintes qui nuisent au bien-être social et économique de la femme et de la fille	Éducation Santé Énergie Développement social
3. Reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion dans les circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production	3.1. Amélioration de l'équilibre entre femmes et hommes en matière d'accès à l'emploi dans l'administration publique et le secteur privé 3.2. Amélioration de la rentabilité du travail des femmes rurales actives dans les principaux secteurs productifs (agriculture, élevage, pêche) 3.3. Amélioration de la rentabilité des opérations économiques des femmes œuvrant dans le secteur informel et dans l'entreprenariat 3.4. Élargissement de l'offre de services de soutien à la production en vue d'accroître les revenus (micro finance, accès à la formation, aux intrants techniques et aux technologies)	Fonction publique des collectivités Secteur privé
4. Mise à profit des potentialités des femmes et des hommes pour le développement du pays grâce à leur participation égale aux sphères de décision	4.2. Promotion de la participation citoyenne des femmes et des hommes aux décisions liées au développement local en vue d'une meilleure prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes dans la répartition et l'allocation des ressources, ainsi que dans les priorités de développement communal	Participation à la vie politique Planification et budgétisation locales

Orientations stratégiques de la Politique Nationale Genre	Axes stratégiques liés aux domaines de compétence des collectivités	Domaines de compétence des collectivités
Vision : *Une société démocratique qui garantit l'épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes grâce au plein exercice de leurs droits égaux fondamentaux, à une citoyenneté active et participative et à l'accès équitable aux ressources, en vue de faire du Mali un pays émergent fort de sa croissance et fier de ses valeurs de justice, de paix, de solidarité et de cohésion sociale.*		
5. Promotion, sensibilisation et communication pour l'enracinement des valeurs égalitaires au sein de la société malienne tout en établissant un lien entre les traditions porteuses d'égalité et les impératifs de la modernité et de l'ouverture sur le monde	5.2. Sensibilisation et éducation de la population (femmes et hommes, et filles et garçons) pour un changement de mentalité et de comportement en vue d'éliminer les pratiques néfastes à la santé et à l'intégrité physique et psychologique de la femme (lutte contre l'excision, réduction de la fécondité, lévirat, plaidoyer et moyen pour une sexualité responsable, etc.).	Santé
6. Prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes en tant que principe directeur de la bonne gouvernance dans les politiques et réformes publiques les plus porteuses de changements et dans les budgets, en tenant compte du contexte de la déconcentration et la décentralisation	6.1. Institutionnalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les institutions au niveau décentralisé 6.2. Amélioration du rendement des politiques publiques grâce à l'intégration de l'approche d'élaboration des budgets sensibles au genre (BSG) au niveau décentralisé	Partenariat Gouvernance

3.2.3. Intégration de l'Égalité entre les Hommes et les Femmes (EHF) dans les directives de la tutelle aux collectivités

Il existe plusieurs portes d'entrée pour l'intégration de la planification et de la budgétisation sensible au genre dans les directives de la tutelle à l'intention des collectivités et des indications claires dans la PNG pour les domaines de compétence des collectivités.

A. Portes d'entrée de l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les directives aux collectivités

Porte 1 : les directives aux collectivités doivent d'abord inclure l'EHF en tant que l'un des principes directeurs de la préparation du budget et instruire les collectivités (régions, cercles et communes) à prendre en compte le genre dans l'élaboration de leurs propositions de budgets. Cette porte est cohérente avec les dispositions de la Politique Nationale Genre (PNG).

Porte 2 : la tutelle peut également faire de la prise en compte du genre l'un des critères de décision au moment de la validation des budgets et l'un des critères d'appréciation du droit de tirage et exiger que les programmes proposés dans les secteurs de l'agriculture, de l' élevage, de la pêche, de l'éducation et de la santé identifient clairement les bénéficiaires finaux hommes et femmes.

Porte 3 : la tutelle pourrait informer les collectivités soit à travers la lettre circulaire ou d'une circulaire administrative spéciale qu'un rapport genre sera élaboré à la fin de l'année et que l'ensemble des collectivités devront préciser comment le genre est pris en compte dans leurs PDSEC et allocations budgétaires. Les collectivités devront présenter des données désagrégées par sexe relatives aux bénéficiaires des différents programmes. Par exemple, un premier rapport genre faisant l'état des lieux de la prise en compte du genre dans le budget pourrait être préparé dès cette année.

Porte 4 : enfin, la tutelle peut s'engager à introduire un indicateur de suivi budgétaire sensible au genre dans les cadres existants de suivi de la performance budgétaire.

N.B. : il convient de souligner, que les directives constituant un document générique, la tutelle ne donnera pas d'indications précises à chaque collectivité ; par contre, les directives d'ordre général de la tutelle peuvent insuffler une dynamique de programmation sensible au genre au niveau des collectivités.

B. Éléments spécifiques que les collectivités pourraient intégrer dans leurs propositions budgétaires afin de répondre aux exigences des directives de la tutelle

En fait, il est possible d'élaborer des programmes relatifs à chaque orientation stratégique définie par la PNG. Par conséquent, il est important de prioriser et, pour les besoins de la BSG, nous pouvons nous concentrer sur les programmes relevant de la compétence des collectivités, en l'occurrence :

- les programmes relatifs à l'amélioration des services d'information juridique et judiciaire, en tenant compte des besoins différenciés des femmes et des hommes et du respect de leurs droits ;
- le programme de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles ;
- les programmes sur :
  - l'amélioration de l'accès égal à l'éducation et à la formation ;
  - l'amélioration de l'accès à des services de santé de proximité (santé de la reproduction) ; et
  - l'élimination des contraintes qui nuisent au bien-être social et économique de la femme et de la fille ;
- les programmes relatifs à :
  - l'amélioration de la rentabilité du travail des femmes rurales actives dans les secteurs productifs clés (agriculture, élevage, pêche) ;
  - l'amélioration de la rentabilité des opérations économiques des femmes œuvrant dans le secteur informel et dans l'entreprenariat ; et
  - l'élargissement de l'offre de services de soutien à la production en vue d'accroître les revenus (micro-finance, accès à la formation, intrants techniques et technologie) ;
- le programme de promotion de la participation citoyenne des femmes et des hommes à la prise des décisions liées au développement local en vue d'une meilleure prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes dans la répartition et l'allocation des ressources et dans les priorités de développement au niveau communal.

3.2.4. Rapports genre[10] (adapté au cas du Mali)

Un rapport genre est un document fondé sur l'obligation de rendre compte basée sur la prise en charge des besoins sexospécifiques, élaboré par une collectivité pour montrer ce qui se fait dans le cadre des programmes et des budgets eu égard à la dimension genre.

Un rapport genre indique par conséquent :

- l'intention de la collectivité de faire quelque chose en ce qui concerne l'égalité genre ; et
- que la collectivité met à disposition les ressources financières pour que le budget respecte l'engagement fondamental.

Dans certains pays (notamment l'Afrique du Sud), le rapport genre est inclus dans le budget. Dans d'autres (tels que la France), le rapport genre constitue un document distinct. Au Mali, le rapport genre constitue l'annexe « P » de la Loi de Finances. Ces deux approches comportent des avantages, mais également des inconvénients. Par exemple, si le rapport genre est inclus dans le budget, il peut ne pas être lu par la plupart des défenseurs de la promotion du genre. S'il est produit en tant que document distinct, il peut facilement être ignoré par le « grand public ». Le document devrait, dans la mesure du possible, être remis le jour du dépôt du budget, à une date non éloignée, et devrait également avoir le statut de document de budget officiel. Au Mali, le rapport genre est soumis à la date du dépôt des budgets.

Le rapport genre est élaboré à la fin du processus d'élaboration du budget et d'affectation des ressources par les organismes d'État aux différents programmes conformément aux directives de la tutelle. L'élaboration du rapport genre ne fait donc pas partie du processus de priorisation des plans et budgets.

Le rapport genre est un rapport « d'autopsie ». Les remarques de la tutelle, des élus locaux et de la société civile sur son contenu peuvent entraîner des changements dans la définition des priorités au cours du prochain exercice budgétaire. Ceci est fort possible, lorsque les collectivités adoptent une approche budgétaire pluriannuelle, dans la mesure où le rapport genre peut alors indiquer ce qui est prévu pour l'exercice budgétaire à venir et pour les deux à quatre prochaines années.

Le rapport genre étant un résumé, il ne peut pas couvrir toutes les activités relevant de la compétence des collectivités. Les deux questions ci-après peuvent aider à choisir les activités sur lesquelles le rapport genre devrait insister davantage dans une collectivité :

- Où va la majeure partie de l'argent ? Il s'agit là d'une question importante, car l'approche PBSG vise à intégrer la dimension genre, c'est-à-dire veiller à ce que la question genre soit examinée dans le cadre des PDSEC et dépenses de la collectivité.
- Quels sont les programmes les plus importants pour l'égalité des sexes ? Cette question est d'autant plus utile qu'il existe parfois une activité qui coûte relativement peu cher, mais peut faire une grande différence pour l'égalité des sexes.

[10]ONU Femmes, Debbie Budlender, *Lettres circulaires sensibles au genre et Rapports genre*, Série de guides pratiques, n° 1, janvier 2007, 13 pages, p. 7 et suivantes.

3.2.5. Outils spécifiques de budgétisation sensibles au genre[11]

Outil 1 : Évaluation de la sensibilité au genre des politiques

Cet outil permet d'évaluer l'impact réel ou probable sur les relations entre les femmes et les hommes des programmes et stratégies définis dans les plans de développement. La répartition des ressources budgétaires respecte-t-elle les engagements politiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ? Il s'appuie essentiellement sur la mise à nu et l'illustration des questions de genre explicites et implicites dans un secteur donné afin d'analyser les ressources en conséquence comme suit :

- analyser la situation des femmes et des hommes, des filles et des garçons dans une collectivité donnée ;
- évaluer le niveau de réponse des politiques à la des enjeux genre analysés ;
- évaluer si les ressources budgétaires sont adaptées à la mise en œuvre de politiques réellement en phase avec la problématique hommes-femmes ;
- surveiller les postes de dépenses à court terme, afin de vérifier la manière dont les fonds sont réellement utilisés et les politiques et programmes mis en œuvre ;
- évaluer les retombées ou conséquences éventuelles des dépenses à long terme.

Outil 2 : Analyse ventilée par sexe des bénéficiaires

Cet outil permet de faire entendre les voix des citoyens. Il permet d'établir l'opinion des hommes et des femmes sur les dépenses publiques, notamment si ils/elles considèrent qu'elles tiennent compte de leurs priorités et si l'offre de certains services est adéquate. Ceci est très utile pour évaluer les conséquences et retombées inattendues des politiques qui, sur le papier, apparaissaient pourtant sensibles à la problématique homme-femme.

Outil 3 : Analyse ventilée par sexe de l'incidence des dépenses publiques

Cet outil vise à évaluer dans quelle mesure les différents groupes d'individus « bénéficient » des dépenses dans le domaine des services publics. Il cherche à évaluer la distribution des ressources budgétaires entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles, en estimant les coûts unitaires d'un service donné et en calculant le degré d'utilisation de ce service par chacun de ces groupes. Cette tâche s'avère, pour ainsi dire, impossible dans de nombreux pays. D'une manière générale, la masse critique d'informations nécessaire aux niveaux local, infranational et national peut faire défaut. Lorsqu'elle est disponible, il n'est pas certain qu'elle soit suffisamment désagrégée.

Outil 4 : Analyse ventilée par sexe de l'impact du budget sur l'utilisation du temps

Une autre manière d'évaluer le degré d'utilisation des services publics et de leur impact sur les femmes et les hommes consiste à établir un lien entre les dotations budgétaires, les services fournis à travers elles et la manière dont les différents membres d'un foyer utilisent leur temps. Ceci peut permettre d'établir si un budget et les politiques qui le sous-tendent s'appuient sur le travail non rémunéré des femmes. Il convient de mener des enquêtes sur l'utilisation du temps au sein des foyers pour mener cette analyse ; on peut également collecter des informations utiles sur le rapport entre fourniture de services et utilisation du temps à travers les analyses de bénéficiaires.

[11] Bridge Development – Gender, Hazel Reeves et Charlie Seve, *Genre et budgets, Boîte à outils*, 2006, 54 pages

3.3. Plaidoyer pour une planification et une budgétisation sensible au genre au niveau décentralisé

Plusieurs acteurs interviennent dans le processus de planification et de budgétisation sensible au genre au niveau décentralisé. Par conséquent, il est important de mener des activités de plaidoyer auprès de tous ces acteurs.

3.2.2. Plaidoyer auprès des autorités traditionnelles et des leaders d'opinion

Les autorités traditionnelles, notamment le chef de village et ses conseillers, interviennent dans le processus de planification et de budgétisation au niveau local. En général, c'est eux qui définissent les besoins du village. Il convient de rappeler que dans la grande majorité des cas, le conseil de village est composé d'hommes. Ceux-ci font rarement appel aux femmes. Quant aux leaders d'opinion, notamment les leaders religieux, ils sont bien écoutés, surtout pour les aspects liés aux droits de la femme et de la fille.

Un plaidoyer efficace auprès de ces acteurs les amènerait à prendre des mesures spécifiques pour faciliter la participation des femmes à toutes les rencontres et à recueillir leurs avis concernant leurs priorités en matière de développement.

Le plaidoyer mettra en valeur la contribution économique de la femme, l'importance de l'éducation et de la formation de la femme et de la fille pour l'épanouissement de la famille et de la communauté et les droits et devoirs de la femme et de la fille pour la cohésion du ménage et de la communauté.

Les principaux supports sont les communicateurs traditionnels, qui disposent d'un savoir local important pour la transmission du message. Ces communicateurs traditionnels seront identifiés et formés sur le processus de la planification et de la budgétisation sensible au genre au niveau décentralisé. D'autres supports et stratégies tels que les visites d'échange, les causeries-débats et les prêches seront également utilisés.

Objectif	Supports	Contenu	Changements souhaités
Favoriser le changement de mentalité et de comportement des hommes à l'égard des femmes	Communicateurs traditionnels Visites d'échange Causeries Prêches thématiques	- Contribution économique de la femme pour la famille et la communauté - Éducation/ formation de la femme pour l'amélioration de la santé familiale et pour les activités économiques - Amélioration des conditions de vie et de travail des femmes - Accès et contrôle aux facteurs de production - Implication des femmes dans l'élaboration des PDSEC - Droit de propriété et d'héritage des filles et des femmes	Prise de mesures spécifiques pour faciliter l'implication des femmes dans l'élaboration du plan de développement local Octroi de terres fertiles et de superficie suffisante aux femmes Prise de mesures visant le respect des droits de propriété et d'héritage des filles et des femmes

3.3.3. Plaidoyer auprès des élus et de l'administration décentralisée

L'expression « les élus » renvoient à l'ensemble des élus au niveau décentralisé (région, cercle et commune). L'administration décentralisée est composée du personnel salarié de la collectivité, en l'occurrence le secrétaire général et les régisseurs. Ces acteurs jouent un rôle capital dans la planification et la budgétisation au niveau décentralisé.

Une fois sensibilisés, les élus locaux pourront donner des orientations claires en matière de planification et de budgétisation sensible au genre et adopter des mesures spécifiques pour assurer la participation effective des femmes à toutes les étapes du processus et l'affection de ressources aux besoins spécifiques des femmes qui seront identifiés et pris en compte dans les plans, projets et programmes.

Le plaidoyer portera sur l'importance et la valeur ajoutée de la planification et de la budgétisation sensible au genre pour la décentralisation, la mise en œuvre effective des compétences transférées et la bonne gestion des ressources locales. Les activités de plaidoyer seront exécutées à des moments critiques du processus de planification et de budgétisation tels que les sessions sur l'élaboration des plans communaux, des budgets, etc.

Objectif	Supports	Contenu	Changement souhaité
Soutenir l'approche Planification et budgétisation sensible au genre (PBSG) dans les plans, projets et programmes	Réunions/rencontres de partage - Discussions de groupe - Présentation au cours des réunions (sessions budgétaires, session d'adoption du processus d'élaboration du PDSEC, session d'adoption du compte administratif). - Note de présentation - Lettre d'orientation du budget Débat public sur le budget, outils d'analyse pratique et simple du plan et du budget - Débats publics	- Importance de la PBSG pour atteindre les objectifs de développement, de bonne gouvernance et de transparence - Cohérence, bonne pratique avec le niveau national - Condition pour une bonne mobilisation des ressources pour le développement local - Contribution des femmes au développement - Place des femmes dans le développement local - Importance du budget pour la mise en œuvre du PDSEC	- Fournir des orientations par rapport à la PBSG. - Adoption de mesures spécifiques telles que la participation des femmes au processus d'élaboration du PDSEC - Intégration/prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans le plan - Affectation de ressources aux projets d'investissement ciblant des secteurs (services) favorables aux femmes et la promotion socio-économiques des femmes. Mise en place des stratégies et moyens d'accompagnement pour favoriser l'accès et le contrôle - Veiller à la qualité de la représentation féminine au sein des organes de la collectivité (personnel administratif, personnel de la collectivité) - Améliorer la lisibilité du budget communal (niveau de détails, demander des annexes explicatives) - Fournir une note d'orientation du budget intégrant la PBSG comme c'est le cas au niveau national.

3.3.4. Plaidoyer auprès de la tutelle et des services techniques

La tutelle et les services techniques jouent un rôle déterminant dans le processus de planification et de budgétisation au niveau décentralisé. Ce rôle va de l'accompagnement technique sous forme d'appui-conseil à l'approbation du budget décentralisé. Le plaidoyer auprès de ces acteurs s'inscrit dans le cadre de la traduction opérationnelle de la stratégie nationale de PBSG aux niveaux décentralisé et déconcentré. Ils aideront ainsi à l'intégration de la PBSG dans l'accompagnement technique et à assurer sa prise en compte dans le processus d'approbation du budget.

Objectif	Supports	Contenu	Changement souhaité
Traduire la stratégie nationale PBSG aux niveaux décentralisé et déconcentré	Plan d'appui à la PBSG Conventions de partenariat	Importance/implications des compétences transférées aux collectivités pour la PBSG Besoin de l'appui-conseil des collectivités (plan tenant compte des secteurs).	Intégration de la PBSG dans l'accompagnement/appui technique aux collectivités territoriales et dans l'approbation des budgets décentralisés

3.3.5. Plaidoyer auprès des associations et groupements

Les groupements féminins et les associations mixtes sont des acteurs incontournables de la planification et de la budgétisation au niveau décentralisé, car ils se doivent de prendre des initiatives et d'être proactifs pour amener les élus locaux en prendre en compte la PBSG comme démarche systématique visant à garantir la satisfaction des besoins et des intérêts des femmes et des hommes de la collectivité.

Objectif	Supports	Contenu	Changement souhaité
S'approprier la PBSG et la défendre aux niveaux décentralisé et déconcentré	Animation, sensibilisation, rencontre de préparation, documentation des modèles, traduction dans les langues nationales, visites d'échange	Importance de la PBSG - Droit de la femme - Importance de la planification locale - Importance de l'allocation de ressources locales pour la satisfaction des besoins	Hommes et Femmes leaders actifs pour la défense de leurs intérêts dans les plans de développement local

3.3.6. Plaidoyer auprès des projets et programmes

Les projets et programmes mettent en œuvre plusieurs activités importantes pour la satisfaction des besoins et intérêts des femmes et des hommes au niveau décentralisé. Plusieurs de ces interventions se limitent à la mise en place des infrastructures et ne tentent pas de vérifier l'impact sur la situation des femmes et des hommes.

Le plaidoyer auprès de ces acteurs est important pour assurer la prise en compte de la PBSG dans l'ensemble de leurs interventions.

Objectif	Supports	Contenu	Changement souhaité
Adopter une démarche de planification et de budgétisation sensible au genre (PBSG) à toutes les phases du cycle de projet	Animation, sensibilisation, rencontre de préparation, documentation des modèles, traduction dans les langues nationales, visites d'échange	Importance de la PBSG, des conventions et des engagements SN/PBSG PNG	Prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les projets/ programmes

3.3.7. Plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers

Le rôle des partenaires techniques et financiers (PTF) est déterminant dans le processus de planification et de budgétisation au niveau décentralisé. En effet, l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT), soutenue par plusieurs partenaires techniques et financiers, apporte une contribution significative en termes de ressources financières au développement des collectivités sous forme de droit de tirage. L'appui des partenaires à la planification et à la budgétisation sensible au genre (PBSG) est important pour la mobilisation des ressources afin de soutenir la prise en compte des besoins et intérêts des femmes.

Cet appui est souhaitable également pour la prise en compte de la PBSG en tant que critère de financement des projets éligibles au financement de l'ANICT. Le plaidoyer reposera sur deux principes essentiels de la Déclaration de Paris, à savoir l'alignement sur les stratégies et politiques nationales et l'efficacité de l'aide au développement.

Objectif	Supports	Contenu	Changement souhaité
Soutenir la planification et la budgétisation sensible au genre dans l'appui technique et financier	Rencontres, présentation, cadre genre des PTF, autres cadres, visites, documentation (étude de cas)	Alignement sur des stratégies nationales telles que la SN/ PBSG - Implication genre des compétences transférées et efficacité des interventions	Messages et orientations claires, engagements clairs et précis en faveur de la PBSG, mise à disposition de fonds spécifiques pour accompagner la PBSG, appui direct à l'élaboration des PDSEC.

3.3.8. Plaidoyer auprès des communicateurs

Les communicateurs au niveau décentralisé, notamment les radios de proximité et les communicateurs traditionnels, sont importants pour la stratégie de communication et de sensibilisation sur la planification et la budgétisation sensible au genre. Ils seront donc identifiés comme des partenaires à associer à l'ensemble des activités de sensibilisation et de communication pour accompagner la mise en œuvre de la PBSG.

Objectif	Supports	Contenu	Changement souhaité
Diffuser la stratégie de planification et de budgétisation sensible au genre	Rencontre d'information, cassette de rediffusion, documentation Appui financier, collaboration et organisation de débats publics, couverture médiatique	Réalités locales sur la situation des femmes et des hommes Engagements nationaux et internationaux sur la PBSG Contrôle citoyen Décentralisation et gouvernance Approche PBSG	information/diffusion/ sensibilisation sur la PBSG Compréhension des avantages de la PBSG

3.4. Renforcement des capacités des acteurs pour une planification et une budgétisation sensible au genre au niveau décentralisé

Le renforcement des capacités concerne les principaux acteurs qui jouent un rôle actif dans le processus de planification et de budgétisation sensible au genre au niveau décentralisé.

3.4.1. Élus locaux

Aux termes de l'Article 3 de la loi n° 93-008 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, modifiée par la loi 96-056 du 16 octobre 1996, les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional et local. Les élus locaux ne disposent pas toujours des capacités techniques requises pour accomplir cette mission.

Les activités de renforcement des capacités porteront sur l'intégration de la planification et de la budgétisation sensible au genre dans tous les documents-cadres du processus de planification locale, y compris les contrats signés avec les prestataires privés. Ils doivent être en mesure de donner des directives claires et précises sur l'élaboration et la conception des projets et programmes.

Objectif	Supports	Contenu	Changement souhaité
Donner des directives claires et précises pour l'élaboration et la conception des projets/ programmes	Guide méthodologie de planification et de budgétisation sensible au genre Projections vidéo en langue locale sur les avantages de la PBSG Schéma visuel sur l'élaboration d'un PDSEC sexospécifiques avec des illustrations	Formation sur l'intégration de la PBSG dans les documents d'orientation (délibérations, contrats signés avec les prestataires, consignes dans le processus d'élaboration Formation sur le processus d'élaboration d'un PDSEC fondé sur la PBSG	Meilleure perception de l'élaboration d'un PDSEC fondé sur la PBSG Suivi du processus Appropriation

3.4.2. Services techniques déconcentrés de l'État

Depuis la suppression des Centres de Conseil de Cercle (CCC) en charge de l'appui-conseil aux collectivités, les services techniques déconcentrés sont de plus en plus sollicités par les collectivités pour un appui-conseil rapproché dans le processus de la planification locale. Les activités de renforcement des capacités ne seront pas simplement des sessions de formation ponctuelles, mais une formation continue à travers la mise à disposition de la documentation requise en matière de planification et de budgétisation sensible au genre (PBSG).

Objectif	Support	Contenu	Changement souhaité
Avoir des capacités d'élaboration et de conception de projets/ programmes tenant compte de la PBSG	Guide et documents de cadrage, documentation/ logistique (ordinateurs, logiciels) et accès aux NTIC	Formation sur la planification et la budgétisation sensible au genre Formation sur les documents de cadrage nationaux et décentralisés	Capacité à concevoir et élaborer des plans et projets prenant en compte la PBSG Suivi-évaluation de la PBSG Appui-conseil en matière de PBSG en relation avec les domaines de compétences transférés

3.4.3. Associations et groupements

La réussite de la planification et de la budgétisation sensible au genre au niveau décentralisé dépend essentiellement de la capacité des groupements et associations à jouer leur rôle de mécanisme de veille citoyen. Pour ce faire, ils se doivent de disposer de capacités techniques en matière de leadership, de planification et de budgétisation sensible au genre. Ces activités de renforcement de capacités devraient leur permettre de prendre conscience de leur rôle de leader et d'initier des actions de plaidoyer et de suivi de la PBSG.

Objectif	Supports	Contenu	Changement souhaité
Jouer un rôle de leadership pour la PBSG	Projections vidéo en langue locale sur les avantages de la PBSG - Schéma visuel sur l'élaboration d'un PDSEC sexospécifique, avecdes illustrations	Information/sensibilisation - Formation en leadership - Formation sur les documents d'orientation et l'élaboration d'un PDSEC sur la PBSG - Formation sur les techniques de plaidoyer tenant compte des réalités locales - Mise en place d'initiatives de contrôle citoyen de la PBSG	Prise de conscience du rôle et des responsabilités du leader - Initiateurs d'actions de plaidoyer et de suivi sur la PBSG

3.4.4. Responsables, agents des projets et programmes et des prestataires privés (consultants et bureaux d'études)

L'intégration de l'approche de planification et de budgétisation sensible au genre dans les projets et programmes nécessite une adaptation des outils de planification et des compétences techniques en matière d'analyse sexospécifique. Les responsables et agents des projets et programmes seront initiés aux outils de planification et de budgétisation sensible au genre, à la gestion axée sur les résultats (GAR) intégrant le genre et aux techniques de budgétisation sensible au genre. Ces différentes activités de formation, renforcées par une documentation, leur permettront d'effectuer une planification et une budgétisation sensible au genre et de mesurer les impacts de leurs interventions sur les situations différenciées des femmes et des hommes.

Objectif	Supports	Contenu	Changement souhaité
Intégration de l'approche PBSG dans les étapes d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation	Documentation, documents de projet, fiche de suivi, rapports, TDR, CDMT - Guide méthodologique sexospécifique	Formations - Adaptation des outils, supports, critères, procédures conformes au PBSG. Formation sur le cycle de P/P intégrant la PBSG - Formation en suivi-évaluation sexospécifique Formation en GAR sexospécifiques - Formations sur les outils CBMS (système communautaire de suivi-évaluation)	Mesure des effets/ changements sur les femmes et les hommes - Rendre compte aux élus et à la communauté - Prendre des mesures correctives

3.4.5. Les communicateurs (radios locales et communicateurs traditionnels)

Afin d'assurer une bonne communication autour de la planification et de la budgétisation sensible au genre, les communicateurs se doivent d'avoir une connaissance approfondie tant de la PBSG que de la stratégie de communication communautaire. Les activités de renforcement des capacités porteront sur trois principaux thèmes : les techniques de communication communautaire, les outils de communication sur la PBSG et le système communautaire de suivi-évaluation.

Objectif	Supports	Contenu	Changement souhaité
Informer et sensibiliser les populations sur la PBSG	CBMS, supports de communication	Formation en technique de communication communautaire - Formation en outils de communication sur la PBSG Formation en système communautaire de suivi-évaluation	Vulgarisation et diffusion de la PBSG

3.5. Amélioration des connaissances sur la planification et la budgétisation sensible au genre au niveau décentralisé

Afin d'assurer l'effectivité de la planification et de la budgétisation sensible au genre au niveau décentralisé, les principales initiatives de recherche qui ont été identifiées sont ici présentées. Ces initiatives de recherche permettent, d'une part, d'approfondir les connaissances sur les supports de la budgétisation et les ressources humaines au niveau décentralisé et, d'autre part, d'apprécier l'impact des interventions et du budget sur la situation des femmes et des hommes au niveau décentralisé. Il s'agira, dans un premier temps, de mettre l'accent sur les 11 communes pilotes des régions de Mopti et de Tombouctou du Projet Genre et Décentralisation financé par le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (ONU Femmes).

3.5.1. État des lieux des outils et cadres de budgétisation au niveau décentralisé

Il existe aujourd'hui une diversité d'outils et de cadres de budgétisation au niveau décentralisé. En outre, les processus engagés aux niveaux national et sectoriel, notamment le cadre de dépenses sur le moyen terme et les budgets-programmes, ne sont pas encore décentralisés. L'état des lieux consistera à faire le point sur l'ensemble des supports utilisés au niveau décentralisé et identifier des points d'ancrage pour la budgétisation sensible au genre. Les principaux acteurs à cibler pour ce faire sont les services déconcentrés de planification du développement et l'Agence Nationale d'Investissements des Collectivités Territoriales, du Budget, du Contrôle financier et des Impôts.

Objectif	Supports	Contenu	Changement souhaité
Faire l'état des lieux des outils et cadres de budgétisation	TDR/questionnaires/ rapports/base de données	Évaluation de l'existant et faire des propositions d'adaptation sensibles au genre	Amélioration/adaptation de la PBSG

3.5.2. État des lieux des ressources humaines de l'administration décentralisée

L'accompagnement du processus de planification et de budgétisation sensible au genre au niveau décentralisé nécessite des ressources humaines à la fois quantitatives et qualitatives. Il est nécessaire de faire le point sur la situation des ressources humaines disponibles pour accompagner les collectivités. Cet état des lieux permettra de mieux connaître la quantité de ressources humaines disponible et de mieux planifier les activités de renforcement des capacités au niveau des services techniques déconcentrés, des prestataires de services, de l'administration décentralisée et des communicateurs.

Objectif	Supports	Contenu	Changement souhaité
Faire l'état des lieux des ressources humaines disponibles au niveau des collectivités	Questionnaires Base de données	Études sur le nombre, les compétences et les capacités au niveau des collectivités	Amélioration de la qualité et de la quantité des ressources humaines en matière de PBSG

3.5.3. Analyse désagrégée des bénéficiaires des services de base dans des communes pilotes

Cette analyse sera effectuée en adoptant une technique de recherche utilisée pour collecter et analyser les opinions des femmes et des hommes qui sont les bénéficiaires des services de base (santé, éducation, eau) au niveau des communes pilotes. L'objectif est de savoir dans quelle mesure les services en place répondent à leurs besoins et dans quelle mesure les allocations budgétaires effectuées dans les communes cibles sont en accord avec leurs priorités.

Des sondages, des enquêtes sur le comportement des consommateurs et des groupes de discussion figurent au nombre des techniques utilisées. Les élus locaux peuvent également organiser des réunions publiques pour diffuser des informations relatives au budget, l'objectif étant de permettre aux bénéficiaires de discuter des dépenses publiques et des priorités avec une perspective genre.

L'analyse désagrégée de l'incidence des dépenses publiques est une autre méthode utilisée. Elle vise à comparer dans quelle mesure les hommes et les femmes (filles et garçons) bénéficient des dépenses consacrées aux services publics. Les principales techniques consistent à :

- analyser le coût total du service (moins la contribution des usagers), par exemple la construction d'écoles ;
- diviser (le coût total du service ?) par le nombre d'unités (par exemple les places dans les écoles) ; et
- analyser l'utilisation des unités (enquêtes auprès des ménages, études de comportement – Connaissance, Aptitude, Pratique (CAP)).

Outil	Pourquoi	Comment
Analyse désagrégée des bénéficiaires	Cette technique de recherche est utilisée pour collecter et analyser les opinions des femmes et des hommes qui sont les bénéficiaires des programmes communaux. L'objectif est de savoir dans quelle mesure les services en place répondent à leurs besoins et dans quelle mesure les allocations budgétaires effectuées par le conseil communal sont en phase avec leurs priorités.	Focus groupe avec les représentants des femmes et des hommes
Analyse désagrégée de l'incidence des dépenses communales	Cette méthode vise à comparer dans quelle mesure les hommes et les femmes (filles et garçons) bénéficient des dépenses faites pour la commune.	Analyse du coût total du service (moins la contribution des usagers), par exemple la construction d'écoles Diviser (le coût total du service) par le nombre d'unités (par exemple les places dans les écoles)

3.5.4. Déclaration relative aux budgets décentralisés sensibles au genre dans des communes pilotes

La déclaration relative aux budgets sensibles au genre au niveau décentralisé est un processus efficace pour rendre compte de l'effectivité et de l'efficacité des dépenses publiques. Elle vise surtout à comprendre les efforts que les autorités décentralisées déploient pour la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.

Outil	Pourquoi	Comment
Déclaration relative aux budgets sensibles au genre	Comprendre les efforts de la commune dans le cadre de la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.	Procéder à une analyse du budget de la commune avec des indicateurs tels que : o la part des budgets destinée à la promotion de l'égalité homme-femme ; o les sessions de formation spécifiques organisées pour les femmes élues ; o la part des budgets consacrée aux services utilisés principalement par les femmes.

Conception : PAO Bougou, Tél. +223 66 76 22 00
Impression : Imprim Services, Tél. +223 20 29 19 01

ONU FEMMES
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

UNFPA

LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be